

N° 459

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Enregistré à la Présidence du Sénat le 20 mai 2015

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2014**,*

Par M. Gérard MIQUEL,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : M. Éric DOLIGÉ, président ; M. Charles GUENÉ, vice-président ; M. Gérard MIQUEL, rapporteur ; M. Alain ANZIANI, Mme Marie-France BEAUFILS, MM. Vincent CAPO-CANELLAS, Pierre CHARON, Bernard LALANDE, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Claude REQUIER, Michel VASPART.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
SYNTHÈSE.....	9

PREMIÈRE PARTIE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2014 DU SÉNAT

I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE	11
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
C. LES PRODUITS.....	33
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG.....	36
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	38
C. LES PRODUITS.....	41
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG	42
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	43
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	44
C. LES PRODUITS.....	44
IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE.....	45
V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014.....	46

DEUXIÈME PARTIE COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

I. LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	47
II. LE BILAN	49
A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF	49
B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF	50

**TROISIÈME PARTIE
COMPTABILITÉS ANNEXES**

I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES.....	53
II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE.....	59
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME.....	59
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME.....	61

**QUATRIÈME PARTIE
LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT »**

ANNEXE : RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES	83
---	-----------

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

En vertu du principe constitutionnel de la séparation des Pouvoirs, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, le Sénat jouit de l'autonomie financière.

Cette autonomie, solennellement rappelée par le Conseil constitutionnel à plusieurs reprises¹ et inscrite tant à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires qu'à l'article 103 du Règlement du Sénat, porte sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes, ainsi que leur contrôle.

1. L'adoption et l'exécution du budget du Sénat

Le budget distingue les ressources et les dépenses du Sénat dans l'exercice de sa mission institutionnelle de celles affectées respectivement à la gestion du Jardin du Luxembourg et du Musée du Luxembourg, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une dotation de l'État et des produits divers complétés, le cas échéant, par un prélèvement sur ressources propres.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat², sont ensuite soumis à une Commission commune des crédits, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'État.

¹ Décisions n°2001-448 DC du 25 juillet 2001, 2001-456 DC du 27 décembre 2001 et 2001-456 DC du 27 décembre 2001-129 du 13 mai 2011.

² La Chaîne parlementaire Public Sénat dispose d'un budget distinct financé pour l'essentiel par une dotation de l'État elle aussi distincte de celle versée au Sénat.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au Ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année $n + 1$, assorties d'un rapport explicatif annexé au projet de loi de finances³.

Une fois la loi de finances initiale définitivement adoptée, une nouvelle répartition de la dotation, par comptes des dépenses et des ressources du budget est réalisée. Les Questeurs peuvent à ce stade opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'état de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

2. La tenue et la clôture des comptes

A la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des comptabilités annexes, correspondant aux comptes des Caisses des retraites et des Caisses de Sécurité sociale, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'État, le Trésorier du Sénat transmet ces comptes à la direction générale des Finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'État.

Le compte de gestion établi chaque année par le Trésorier comporte, pour le Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

³ En application de l'article 7 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les crédits des assemblées parlementaires sont répartis, dans le cadre de l'annexe au projet de loi de finances précisant les crédits ouverts pour la mission « Pouvoirs publics » en trois dotations : dotation « Assemblée nationale », dotation « Sénat », comportant elle-même trois actions (Sénat, Jardin du Luxembourg et Musée du Luxembourg), dotation « La Chaîne Parlementaire », comportant elle-même deux actions (LCP-AN et Public Sénat).

3. La certification des comptes

Fidèle à son choix de transparence, le Sénat a souhaité s'appliquer les exigences constitutionnelles de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes des administrations publiques, dans le respect de son autonomie et de sa spécificité de pouvoir public constitutionnel, en faisant appel à une entité tierce en vue d'assurer que ses comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos, conformément à son référentiel comptable.

Après avoir fait appel au Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Sénat a choisi de confier à la Cour des comptes, à compter de l'exercice 2013, la mission qui, aux termes de l'article 103 de son règlement est confiée à une entité tierce en vue de la certification de ses comptes.

Cette démarche s'inscrit dans l'esprit qui a présidé à l'échange de lettres de 2006 entre le Premier président de la Cour des comptes et le Président du Sénat, impliquant notamment :

- le respect des procédures et du référentiel comptables du Sénat, tels qu'ils résultent du règlement budgétaire et comptable ;
- l'accomplissement de la mission de certification en toute indépendance pour le compte du Sénat.

Aux termes de la convention signée le 23 juillet 2013 entre le Président du Sénat et celui de la Cour, la mission confiée à la Cour s'organise en deux étapes successives.

La première, dite phase « préliminaire », vise à :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en terme de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;
- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;
- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes.

La seconde phase, dite « finale », est quant à elle consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos.

À l'issue de cette seconde phase, la Cour, dans le rapport de certification transmis au Président du Sénat le 29 avril 2015, a pour la seconde fois consécutive, certifié « *qu'au regard des règles et principes comptables qui leurs sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont, dans leur aspect significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat* ».

4. Le contrôle des comptes et l'évaluation interne

En application du principe d'autonomie financière, le contrôle des comptes du Sénat incombe à la Commission spéciale instituée par l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat.

Nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques, cette commission comprend onze membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

La Commission spéciale est chargée :

- d'approuver les comptes définitifs du Sénat ;
- de donner quitus aux Questeurs de leur gestion ;
- de donner quitus au Trésorier de la régularité de ses comptes ;
- de rendre publics les comptes du Sénat.

Pour l'examen des comptes de l'exercice 2014, les travaux de la Commission spéciale présentent certaines innovations par rapport aux exercices précédents traduisant le souhait de ses membres de travailler différemment, en ouvrant les auditions sur l'extérieur, et la volonté du Président et du Bureau du Sénat d'améliorer la gouvernance de l'Institution et de favoriser sa transparence.

Dans le cadre de sa mission d'évaluation, la Commission a ainsi, pour la première fois, auditionné des personnalités extérieures afin d'identifier les bonnes pratiques développées dans d'autres institutions.

Conformément aux recommandations du groupe de travail sur la gouvernance adoptées par le Bureau du Sénat le 11 mars 2015, la Commission s'est surtout efforcée de faire évoluer la présentation du présent rapport annuel afin de faciliter l'analyse des comptes de l'exercice et le suivi de l'utilisation de la dotation de l'État.

SYNTHÈSE

En application de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les Questeurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, réunis le 17 juillet 2013 en Commission commune, ont arrêté les crédits nécessaires au fonctionnement des assemblées parlementaires inscrits dans le projet de loi de finances pour 2014.

S'agissant plus spécifiquement du Sénat, le montant des crédits inscrits en loi de finances pour 2014 s'est établi à 323 584 600 €, identique à celui de 2013, répartis entre les actions « Sénat – Mission institutionnelle » pour 311 627 700 € et « Jardin du Luxembourg » pour 11 056 900 €, l'action « Musée du Luxembourg » n'étant pas dotée⁴, le montant de la dotation de l'État couvrant 91,35 % des 354 191 877 € de dépenses inscrites au budget de l'Institution.

Pour 2014, les crédits nécessaires au fonctionnement du Sénat ont ainsi été fixés à 334 523 205 €, dont 322 687 405 € pour l'entité « Sénat – Mission institutionnelle », 11 685 800 € pour l'entité « Jardin du Luxembourg » et 150 000 € pour l'entité « Musée du Luxembourg ».

Les crédits consacrés aux investissements du Sénat pour le même exercice ont, quant à eux, été fixés à 19 668 672 € afin de financer un programme de rénovation immobilière ambitieux comprenant la restructuration des immeubles situés au 77 rue Bonaparte et au 64 boulevard Saint-Michel.

La Commission spéciale constate que les dépenses réalisées lors de l'exercice budgétaire 2014 se sont établies à 332 074 174 €, en net retrait par rapport aux prévisions énumérées ci-dessus, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs.

D'une part, le coût du renouvellement sénatorial de l'automne 2014 s'est avéré moins important qu'envisagé, loin des 6 900 000 € de dépenses supplémentaires constatées à l'occasion du renouvellement triennal de 2011.

En dépit du coût de ce renouvellement, les dépenses de fonctionnement du Sénat ont diminué de 0,26 % en 2014 par rapport à celles constatées en 2013, pour s'élever à 320 835 502 €, reflétant ainsi les nouveaux efforts de gestion réalisés sur l'ensemble des postes.

⁴ La loi de finances pour 2014 a par ailleurs prévu, conformément aux propositions de la Commission commune, une dotation de l'État à la Chaîne parlementaire Public Sénat de 18 569 000 €, soit un montant en progression de 3,99 % par rapport à 2013.

D'autre part, les sujétions imprévues rencontrées dans le cadre de la restructuration de l'immeuble du 77 rue Bonaparte et la réorientation en cours d'exercice des travaux entrepris dans l'immeuble du 64 boulevard Saint-Michel ont conduit à reporter en 2015 l'achèvement des opérations pluriannuelles relatives à ces deux bâtiments.

En dépit du décalage de ces deux opérations pluriannuelles, les investissements réalisés par le Sénat sur l'exercice 2014 se sont élevés à 11 238 673 €, soit un niveau deux fois plus élevé que celui constaté l'année précédente.

LE SÉNAT				
BUDGET 2014				
	Prévisions			Exécution
	Budget initial hors report des opérations pluriannuelles	Article 3 et report des crédits ouverts au titre des opérations pluriannuelles	Budget total réparti	
Dépenses (I)				
Investissement	18 905 500	763 172	19 668 672	11 238 673
Fonctionnement	333 019 420	1 503 785	334 523 205	320 835 502
Total des dépenses	351 924 920	2 266 957	354 191 877	332 074 174
Ressources (II)				
Dotation	323 584 600	-	323 584 600	323 584 600
Produits	4 903 100	490 000	5 393 100	6 856 549
Total des ressources	328 487 700	490 000	328 977 700	330 441 149
Solde (II-I)				
Prélèvement sur ressources propres	23 437 220	1 776 957	25 214 177	1 633 025

Compte tenu de ces éléments, le prélèvement sur ressources propres destiné à équilibrer le budget de l'Institution s'est limité à 1 633 025 € pour l'exercice 2014.

PREMIÈRE PARTIE

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2014 DU SÉNAT

I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE

1. Ouvertures de crédits et recettes prévisionnelles

Les crédits budgétaires initialement ouverts au titre de la « Mission institutionnelle » du Sénat se sont établis à 339,6 M€ en 2014, dont 321,2 M€ de crédits de fonctionnement et 18,4 M€ de crédits d'investissement.

Après report des crédits d'opérations pluriannuelles et répartition des crédits en début d'exercice, le budget effectivement réparti s'est élevé à **341,8 M€** répartis entre le fonctionnement (322,7 M€) et l'investissement (19,1 M€).

Le niveau des produits propres a quant à lui, comme en 2013, été fixé à 5 M€.

2. Résultats d'exécution budgétaire

Les dépenses exécutées en 2014 au titre de la « Mission institutionnelle » se sont élevées à 319,9 M€, soit une augmentation de 1,45 % (4,6 M€) par rapport à 2013. Ce montant global cache des évolutions contrastées entre catégories de dépenses.

Les dépenses de fonctionnement ont ainsi diminué de 0,24 % à 309,4 M€ (soit - 0,76 M€) sur l'exercice, traduisant une nouvelle maîtrise des coûts fixes dans une période budgétaire nécessairement contrainte.

Les dépenses d'investissement ont quant à elles plus que doublé par rapport à 2013 pour s'élever à 10,6 M€ en 2014, soutenues par le coût des opérations de rénovation des immeubles du 64 boulevard Saint-Michel et du 77 rue Bonaparte.

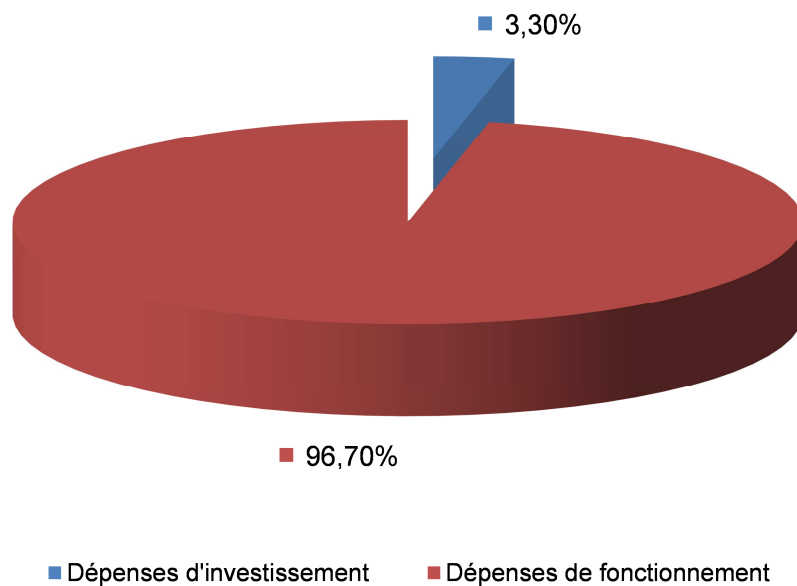
Si l'exécution du budget 2014 de la « Mission institutionnelle du Sénat » se caractérise par une consommation des crédits de fonctionnement relativement proches des prévisions (95,87 %), celle des crédits d'investissements laisse entrevoir un écart marqué avec les crédits répartis (55,19 %). Cet écart résulte principalement du décalage dans le temps de l'exécution des opérations immobilières précitées et de celui de la migration du progiciel comptable.

Les produits se sont quant à eux avérés plus dynamiques que prévu pour s'élever à 6,28 M€, soit un montant supérieur de 1,28 M€ aux recettes attendues.

ÉQUILIBRE DU BUDGET DU SÉNAT EN 2014

BUDGET DU SENAT - 2014	Sénat Mission institutionnelle	
	Budget réparti	Exécution
DEPENSES		
I - Section d'investissement	19 155 572 €	10 571 770 €
II - Section de fonctionnement	322 687 405 €	309 373 301 €
III -Total des dépenses (I+II)	341 842 977 €	319 945 070 €
RESSOURCES		
IV - Produits	5 003 100 €	6 280 323 €
V - Dotation de l'Etat	311 627 700 €	311 627 700 €
VI - Prélèvement sur ressources propres	25 212 177 €	2 037 047 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	341 842 977 €	319 945 070 €

Sénat : répartition des dépenses



EXECUTION DU BUDGET DU SENAT - 2014
Sénat Mission institutionnelle

	Exécution 2013	Budget réparti 2014*	Exécution 2014	Solde budgétaire 2014	Taux d'exécution 2014	Variation 2014-2013 (en%)	Variation 2014-2013 (en montant)
DEPENSES							
205 - Logiciels	251 350	1 229 000	435 773	793 227	35,46%	73,37%	184 422
213 - Constructions	2 666 527	13 273 238	7 463 310	5 809 928	56,23%	179,89%	4 796 783
215 - Installations techniques, matériels et outillage	1 325 919	2 944 555	1 437 467	1 507 088	48,82%	8,41%	111 548
216 - Collections et oeuvres d'art	74 454	297 779	87 106	210 673	29,25%	16,99%	12 651
218 - Autres immobilisations corporelles	918 573	1 411 000	1 148 114	262 886	81,37%	24,99%	229 541
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	5 236 823	19 155 572	10 571 770	8 583 802	55,19%	101,87%	5 334 947
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 667 426	1 568 000	1 131 757	436 243	72,18%	-32,13%	-535 669
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 856 252	4 349 700	3 428 964	921 336	78,82%	-11,10%	-427 888
607 - Achats de marchandises	25 248	66 000	30 331	35 669	45,96%	20,13%	5 083
611 - Sous-traitance générale	2 512 594	2 463 000	2 368 908	94 092	96,18%	-5,72%	-143 687
613 - Locations	2 130 515	2 283 500	1 975 167	308 333	86,50%	-7,29%	-155 348
614 - Charges locatives et de copropriété	262 771	300 000	272 461	27 539	90,82%	3,69%	9 690
615 - Entretien, réparations, restauration	7 008 143	7 753 800	7 323 830	429 970	94,45%	4,50%	315 687
616 - Assurances	220 296	320 000	269 304	50 696	84,16%	22,25%	49 008
617 - Etudes et recherche	52 000	283 660	114 020	169 640	40,20%	119,27%	62 019
618 - Divers	1 049 743	1 436 200	1 425 603	10 597	99,26%	35,80%	375 860
621 - Personnel extérieur	0	51 000	46 022	4 978	90,24%	NS	46 022
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 820 791	2 654 755	1 716 927	937 828	64,67%	-5,70%	-103 864
623 - Publicités, publications, relations publiques	751 469	1 015 200	723 341	291 859	71,25%	-3,74%	-28 128
624 - Transport de biens et transport du personnel	299 347	200 000	211 138	-11 138	105,57%	-29,47%	-88 209
625 - Déplacements, missions et réceptions	8 086 211	9 813 750	7 974 712	1 839 038	81,26%	-1,38%	-111 499
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 931 732	4 350 000	3 684 239	665 761	84,70%	-6,29%	-247 494
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	909 173	920 000	926 054	-6 054	100,66%	1,86%	16 881
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	429 006	465 000	398 138	66 862	85,62%	-7,20%	-30 868
637 - Taxes diverses	153 162	210 000	0	210 000	0,00%	-100,00%	-153 162
641 - Indemnités des Sénateurs	30 960 740	31 131 000	30 825 172	305 828	99,02%	-0,44%	-135 568
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	96 229 009	96 237 500	95 145 551	1 091 949	98,87%	-1,13%	-1 083 458
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	5 796 920	6 358 200	6 002 408	355 792	94,40%	3,54%	205 488
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	11 078 612	11 083 500	11 065 385	18 115	99,84%	-0,12%	-13 228
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	17 020 270	16 540 400	16 332 110	208 290	98,74%	-4,04%	-688 160
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 818 015	1 993 680	1 913 476	80 204	95,98%	5,25%	95 461
647 - Autres charges sociales	2 734 111	1 910 600	1 845 443	65 157	96,59%	-32,50%	-888 668
648 - Autres charges de personnel	61 633	120 000	69 994	50 006	58,33%	13,57%	8 362
649 - Accessoires de pensions	4 922 023	4 983 200	5 056 953	-73 753	101,48%	2,74%	134 930
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	1 713	1 700	1 338	362	78,72%	-21,88%	-375
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	137 917	430 000	97 139	332 861	22,59%	-29,57%	-40 778
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	102 276 640	107 599 930	105 237 199	2 362 731	97,80%	2,89%	2 960 560
659 - Autres subventions	1 981 988	2 123 030	1 951 267	171 763	91,91%	-1,55%	-30 721
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-53 741	6 000	-190 450	196 450	-3174,17%	254,38%	-136 709
678 - Autres charges exceptionnelles	750	1 665 100	0	1 665 100	0,00%	-100,00%	-750
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	310 132 480	322 687 405	309 373 301	13 314 104	95,87%	-0,24%	-759 179
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	315 369 303	341 842 977	319 945 070	21 897 907	93,59%	1,45%	4 575 767
PRODUITS							
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-15 945	-7 000	-9 170	2 170	131,00%	-42,49%	6 775
706 - Prestations de services	-293 870	-249 000	-222 411	-26 589	89,32%	-24,32%	71 459
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-71 241	-82 000	-70 226	-11 774	85,64%	-1,42%	1 015
708 - Produits des activités annexes	-895 110	-730 000	-934 584	204 584	128,03%	4,41%	-39 475
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-441 174	-660 000	-604 574	-55 426	91,60%	37,04%	-163 401
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-75 568	-215 000	-51 947	-163 053	24,16%	-31,26%	23 621
758 - Produits divers de gestion courante	-3 787 373	-2 550 100	-3 917 874	1 367 774	153,64%	3,45%	-130 501
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-4 000	0	-3 000	3 000	0,00%	-25,00%	1 000
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-48 506	-40 000	-21 998	-18 002	54,99%	-54,65%	26 508
778 - Autres produits exceptionnels	-328 373	-470 000	-444 540	-25 460	94,58%	35,38%	-116 166
IV - TOTAL DES PRODUITS	-5 961 159	-5 003 100	-6 280 323	1 277 223	125,53%	5,35%	-319 164

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de l'entité « Mission institutionnelle » se sont établies à **10,57 M€** en 2014, soit un **doublement par rapport à 2013** (+ 5,33 M€, soit une hausse de 101,87 %).

Cet exercice a été marqué par la restructuration de deux bâtiments et la poursuite des investissements rendue nécessaire par l'évolution de diverses réglementations (travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, mise aux normes des groupes froids).

1. Les investissements gérés par la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins (DAPJ)

La grande majorité des dépenses d'investissement du Sénat lors de l'exercice 2014 ont, comme chaque année, été engagées par la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins. Ces dépenses se sont élevées à **9,44 M€**, soit 5,27 M€ de plus qu'en 2013 (+ 126,2 %).

Ce niveau de dépenses relativement élevé ne correspond toutefois qu'à 55,36 % des crédits d'investissements initialement inscrits sur le budget de la direction, en raison du décalage dans le temps des opérations pluriannuelles de travaux du 77 rue Bonaparte et du 64 boulevard Saint-Michel.

- Les travaux de *constructions* (compte 213) ont représenté 7 463 309 € en 2014, contre 2 666 526 € lors de l'exercice précédent.

D'une part, l'opération de restructuration de l'immeuble du 77 rue Bonaparte visant à transformer d'anciens appartements de fonction en bureaux de Sénateurs, qui constitue la principale opération financée sur ce compte, a atteint 4 354 432 € en 2014.

D'autre part, la transformation de l'immeuble du 64 boulevard Saint-Michel, qui constitue le second chantier d'envergure mené sur l'exercice, s'est soldée par 1 812 680 € de dépenses en 2014. Le reliquat des 6 100 000 € prévus pour l'annuité 2014 de cette opération pluriannuelle sera quant à lui engagé en 2015.

Outre ces deux chantiers inscrits dans le cadre d'opérations pluriannuelles, la direction a également financé, lors de l'exercice 2014 :

- l'adaptation du bâtiment des Chartreux, situé au 64 boulevard Saint-Michel, aux normes des établissements recevant du public (ERP), pour 548 743 € ;

- l'achèvement du nouveau vestiaire des Boulingrins destiné aux surveillants du Palais et du Jardin, pour 388 411 € ;

- dans le contexte de la sécurisation de l'accès du 15 *bis* rue de Vaugirard, le remplacement de la guérite de surveillance, pour 134 278 €.

- Les dépenses d'*installations techniques* (compte 215) ont atteint 1 437 467 € au titre de l'exercice 2014.

Elles ont concerné principalement :

- la mise aux normes des groupes froids, pour 617 945 € ;

- les travaux de rénovation du self-service situé rue Garancière, pour 169 293 € ;

- les travaux de rénovation du système central de gestion technique centralisée (GTC), pour 130 872 € ;

- la poursuite de l'extension du réseau Wi-Fi, pour 103 550 €.

- le renouvellement de l'interphonie de sécurité, pour 34 982 € ;

- Les dépenses consacrées aux *collections et œuvres d'art* (compte 216) ont atteint 87 105 € en 2014 pour financer la restauration de sièges, de fauteuils, de banquettes, de dorures et celle de la lustrerie d'intérêt patrimonial dans le cadre de la mise aux normes ERP du bâtiment des Chartreux.

Ce compte présente toutefois un taux d'exécution de 29,25 % lié au décalage de l'opération pluriannuelle de restauration de tapisseries et mobiliers de bureau, dont le reliquat s'élève à 227 000 €.

- Les dépenses enregistrées au titre des *autres immobilisations corporelles* (compte 218) se sont quant à elles élevées à 464 364 €, contre 151 330 € pour l'année 2013 (+ 206,85 %).

Les dépenses de mobilier, qui représentent 68,4 % des dépenses de ce compte, connaissent logiquement un pic après chaque renouvellement sénatorial pour décroître au fur et à mesure de la mandature. 142 212 € ont par ailleurs été dépensés pour l'installation de rayonnages mobiles destinés à l'archivage des ressources documentaires du Sénat dans les immeubles du 13 rue Garancière et du boulevard Ney.

2. Les investissements informatiques

Les dépenses d'investissement réalisées par la Direction des Systèmes d'Information se sont élevées à 0,93 M€ en 2014, soit 44,4 % de plus qu'en 2013. Le taux d'exécution de ces dépenses n'atteint toutefois que 55,67 % des crédits ouverts, en raison du décalage dans le temps de l'opération pluriannuelle de migration du progiciel budgétaire et comptable du Sénat.

- Les dépenses consacrées aux *logiciels* (compte 205) se sont élevées à 389 617 € en 2014. Elles correspondent principalement à :

- la fourniture de licences pour les baies de sauvegarde (74 784 €) ;
- l'acquisition d'un dispositif vidéo diffusé sur le réseau interne de télévision du Sénat (68 086 €) ;
- la prise en charge de la moitié (42 286 €) du coût de la refonte de l'Intranet du Sénat, l'autre moitié relevant de la direction de la communication ;
- l'acquisition d'un logiciel de main courante électronique (36 619 €) ;
- des modifications de l'application de gestion de l'inventaire *e-Palais* (27 807 €).

- Les dépenses relatives aux *autres immobilisations corporelles* (compte 218) représentent 536 702 € en 2014, en hausse de 37,6 % par rapport à 2013 et traduisent principalement :

- l'achat de baies de sauvegarde (135 744 €) ;
- l'achat d'équilibreurs de charge (132 041 €) ;

- l'équipement informatique des différentes directions du Sénat (106 277 €) ;
- l'achat de serveurs informatiques (69 779 €).

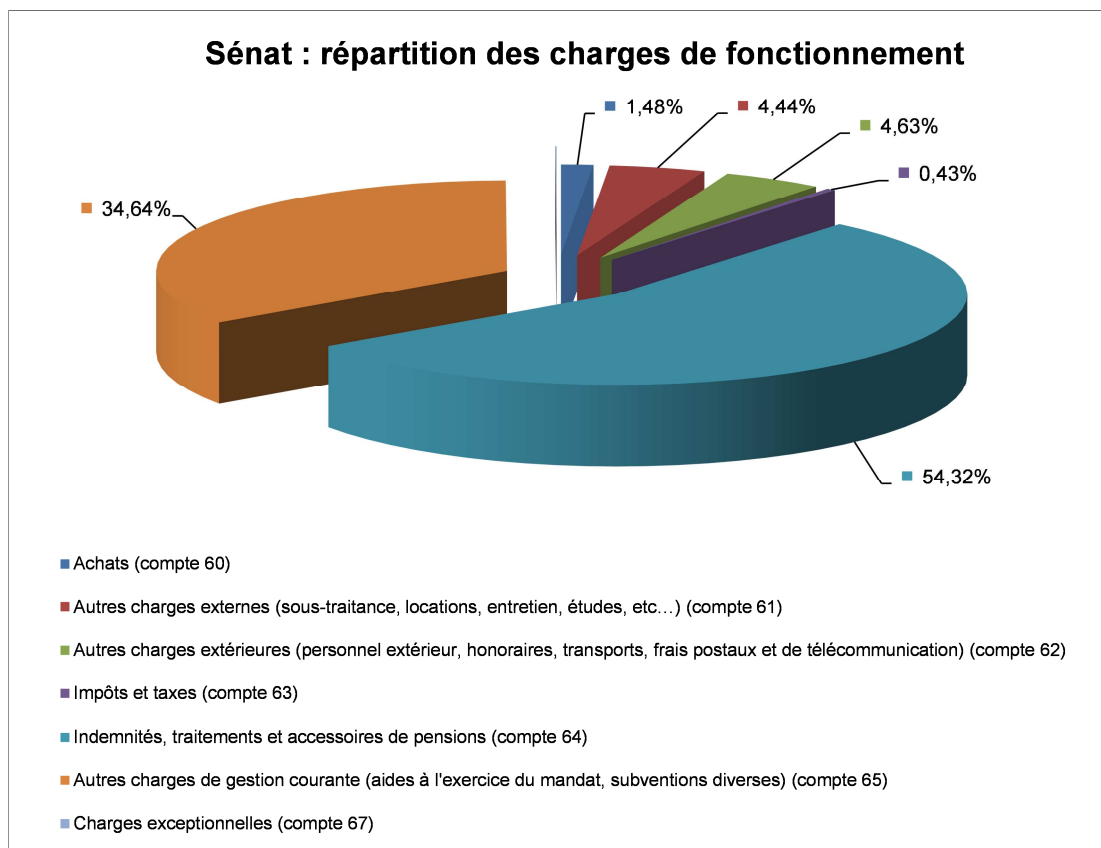
3. Les autres dépenses d'investissement

Au-delà des dépenses réalisées par la DAPJ et la DSI, il convient également de noter, au titre des investissements réalisés en 2014 :

- les dépenses relatives à la *cellule audiovisuelle* du Sénat, qui se sont élevées à 52 953 €, contribuant notamment au maillage en fibre optique des salons de Boffrand ;
- les investissements consacrés au *parc automobile* qui se sont limités à 56 651 € en 2014, conformément à la volonté du Conseil de Questure de suspendre l'achat de tout véhicule neuf et d'allonger la durée d'utilisation des véhicules en service. En tout et pour tout, deux véhicules Citroën C6 d'occasion auront ainsi été acquis par le Sénat en 2014.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Conformément à la tendance constatée depuis plusieurs exercices et aux orientations arrêtées par ses autorités, les dépenses de fonctionnement du Sénat sont une nouvelle fois en baisse en 2014 par rapport à 2013 (- 0,24 %).



Les dépenses relatives aux *indemnités parlementaires et traitements* demeurent la première charge de fonctionnement du Sénat. Ce poste représente 168,25 M€ en 2014, soit une baisse de 2,37 M€ par rapport à 2013 (- 1,39 %).

Les *autres charges de gestion courante* représentent le second poste des dépenses de fonctionnement du Sénat, avec 107,29 M€ en 2014, soit une hausse de 2,89 M€ par rapport à 2013, en raison du coût lié au renouvellement sénatorial.

Le troisième poste de dépenses concerne les *travaux et services extérieurs* pour un montant global de 28,1 M€. Ces comptes retracent notamment les dépenses d'*entretien, réparations, restauration* pour 7,75 M€ et celles liées aux *déplacements, missions et réceptions* pour 7,97 M€.

1. Les achats de fournitures et de biens

Le montant des dépenses consacrées aux *achats de fournitures et de biens* s'est établi à 4,59 M€ en 2014, en diminution de 17,27 %.

- Cette diminution concerne en premier lieu les *Achats de matériel, équipements et travaux – télécoms* (compte 605) passés de 1,67 M€ à 1,13 M€ d'un exercice sur l'autre, soit une baisse de 32 %.

Les dépenses relatives aux achats de matériels tels que les petits équipements, la serrurerie (cylindres, clés), les fournitures nécessaires au fonctionnement des ateliers des entreprises chargées de l'entretien des installations du Sénat (outillage, quincaillerie et divers matériels), le petit mobilier non immobilisable ont ainsi représenté 304 340 € au titre de l'année 2014.

Les travaux d'impressions parlementaires enregistrent une baisse de 33,88 % par rapport à 2013 pour s'élever à 450 747 € en raison :

- d'une baisse de 14 % du nombre de pages publiées (résultant des interruptions de l'activité législative entraînées par la tenue des élections municipales et sénatoriales) ;

- d'une diminution de 33 % du nombre de pages imprimées grâce à la poursuite des mesures de réduction de la diffusion papier des documents menées par la division des dépôts, des publications et des scrutins.

- La diminution des dépenses concerne également les *achats non stockés de matières et de fournitures* (compte 606) qui passent de 3,85 M€ à 3,43 M€.

L'économie constatée sur ce compte s'explique d'abord par la diminution des dépenses de gaz et d'électricité de 10,43 %, liée à l'évolution contrastée des tarifs et des quantités consommées.

Les dépenses en eau ont diminué de 10,37 % en raison de l'existence d'un reliquat négatif sur l'exercice précédent qui, ajouté à l'effet favorable d'une baisse de 2,7 % des tarifs unitaires, a permis de compenser l'augmentation des volumes facturés.

Les dépenses de chauffage ont connu une diminution de 16,1 %, malgré une augmentation des tarifs de 3,9 %, grâce aux conditions météorologiques favorables et à l'amélioration des systèmes de régulation permettant d'optimiser les réglages de température.

Les économies constatées sur ce compte s'expliquent également par la diminution des dépenses liées aux produits d'entretien dues au renouvellement du marché de fourniture, aux fournitures administratives et au carburant.

2. Les services extérieurs

a) Les dépenses de communication

Les dépenses relatives aux *enregistrements vidéo* des débats en séance publique et des réunions programmées dans les différentes salles du Sénat (incluant la captation d'opérations de communication événementielle telles que Talents des cités, Journée de l'apprentissage, ...) ont atteint 765 956 € en 2014, contre 947 006 € en 2013. Cette diminution résulte de la suspension législative de mars (élections municipales) et à l'absence de session extraordinaire en septembre.

En matière de *communication institutionnelle*, les charges de locations mobilières et de matériel informatique nécessaires à l'organisation des élections sénatoriales (mobilier, matériel audiovisuel, réception satellite) se sont élevées à 43 539 €.

La *maintenance du centre de production télévisuelle* s'est élevée à 117 387 € en 2014, soit une hausse de 28,69 % par rapport à 2013, imputable à l'effet en année pleine de cette prestation, commencée en mars 2013. Le total des maintenances préventive et curative des autres équipements audiovisuels reste stable par rapport à l'année précédente (38 672 €).

Les dépenses relatives à la *rédaction multimédia* ont représenté 726 600 € en 2014, en baisse grâce aux conditions plus favorables issues de la renégociation en 2013 du marché correspondant.

Les dépenses consacrées aux *publicités, publications et relations publiques* font apparaître, quant à elles, des évolutions contrastées :

- les dépenses de communication événementielle (Congrès des Maires, Talents des Cités...) se sont établies à un niveau identique à 2013, soit 73 736 €.

- les frais de diffusion audiovisuelle ont diminué de 28 % à 309 619 € contre 430 003 € en 2013. Cette baisse s'explique par la réduction du nombre de numéros de l'émission « Magazine du Sénat » coproduits avec France 3 en raison des élections municipales et sénatoriales. De même, la diminution du nombre de séances de questions d'actualité au Gouvernement et de questions-cribles d'actualité ont entraîné une économie de 12 000 € sur les dépenses de cryptage à destination des malentendants. Enfin, les dépenses de retransmission des débats du Sénat sur le site Internet ont diminué de 12 000 € ;

- les frais de publication ont augmenté de 24 000 €, en raison de l'impression de 90 000 exemplaires de la brochure de présentation institutionnelle du Sénat à l'occasion du renouvellement.

Par ailleurs le Sénat a financé :

- l'organisation du prix de thèse du Sénat et du congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) du 13 au 15 août 2014 pour 9.798 € ;

- les récompenses décernées aux lauréats du prix du Livre d'histoire du Sénat (5 000 €) et du prix national Talents des Cités (7 000 €).

b) Les dépenses immobilières

Les dépenses consacrées aux *frais d'entretien, de réparations et de restauration* (compte 615) se sont élevées à 7,32 M€ en 2014. Ces dépenses, en augmentation de 4,5 % par rapport à 2013, couvrent à la fois :

- les travaux d'entretien et d'aménagement des locaux (1 059 941 €), en hausse de 72,91 %. Ces dépenses retrouvent un niveau similaire à 2012 suite à la réalisation des travaux de sol souple effectués en Salle des Conférences, dans les Salons de Boffrand et dans les locaux de la commission des finances (125 741 €) et

des travaux préalables à la mise aux normes du local de l'Ancienne chapelle (111 325 €) ;

- les travaux d'entretien des biens mobiliers (174 741 €), qui enregistrent également une progression sensible (+ 57,44 %), liée au renouvellement sénatorial. Ces travaux ont notamment concerné la restauration de mobilier courant (74 623 €) et le nettoyage de tissus, marbres et cuirs des bureaux (29 861 €) ;

- les prestations de maintenance (3 980 205 €) des équipements (chauffage, climatisation, électricité, ascenseurs...) et du patrimoine (maçonnerie, plomberie, menuiserie...).

Les dépenses consacrées aux *locations* (compte 613) des immeubles des 4 et 6 rue Casimir Delavigne et des places de parking situées à l'extérieur du Palais représentent 1 840 127 €.

Les *charges locatives et de copropriété* dues par le Sénat se sont élevées à 272 461 € en 2014 (compte 614). Ces dépenses sont en augmentation modérée de 3,69 % par rapport à 2013, grâce à la faible importance des travaux d'entretien ou de rénovation engagés dans les bâtiments concernés lors de l'exercice.

Les dépenses relatives aux *prestations de nettoyage* des locaux du Sénat (compte 611) se sont quant à elles élevées à 557 133 € sur l'exercice, en hausse de 2,16 % par rapport à 2013.

c) Les dépenses informatiques

Les *dépenses informatiques* enregistrées sur le compte 615 s'élèvent à 1 299 218 €, soit une baisse de 9,36 % par rapport à 2013. Ce montant reflète la hausse des dépenses liée au changement de titulaire du marché de maintenance et d'assistance bureautique, à l'indexation des redevances logicielles et au renouvellement sénatorial. *A contrario*, la dépense a été modérée par certaines conditions tarifaires favorables et par la rationalisation du parc d'outils informatiques à maintenir.

Le règlement d'honoraires relatifs à la prestation d'aide à l'expression des besoins a constitué une dépense de 35 640 € en vue du choix d'un outil collaboratif de planification de projets et de suivi de demandes et de tâches.

La veille technologique (11 340 €), des prestations ponctuelles d'assistance à la rédaction d'une politique générale de sécurité du système d'information (12 300 €), un audit de sécurité, comportant des tests d'intrusion du nouvel *Intranet* (7 320 €) et un diagnostic *Hr Access* en vue de la mise en œuvre de la déclaration sociale nominative (4 668 €) ont globalement représenté 35 628 €.

Les dépenses liées à la location de lignes spécialisées à haut débit (50 726 €) et, dans une moindre mesure, les abonnements ADSL (13 154 €) ont représenté 64 970 € en 2014.

La location des matériels et logiciels permettant l'émission de titres de transports ferroviaires s'est quant à elle élevée à 11 820 € en 2014. Le montant enregistré diminue de 15,12 % par rapport à l'exercice 2013 qui avait exceptionnellement supporté 14 mensualités en raison d'écritures de fin d'exercice.

d) Les autres dépenses

- Les dépenses d'abonnements

Les dépenses d'abonnement, désormais centralisées auprès de la direction de la Bibliothèque, se sont élevées à 695 028 € en 2014, se répartissent équitablement entre abonnements – presse (347 132 €) et abonnements – bases de documentation électronique (347 897 €).

Il convient de noter qu'en 2014 :

- les dépenses de documentation électronique regroupant les abonnements à des bases juridiques et à des bases de presse ont progressé de 8,43 % ;

- les dépenses liées aux achats de journaux ont diminué de 6,27 %, reflétant la suppression de certains abonnements et l'arrêt de la fourniture de la presse quotidienne régionale ;

- le montant des dépenses d'abonnements aux revues a enregistré une hausse de 2,68 % liée aux évolutions tarifaires ;

- le coût des abonnements au Journal Officiel a poursuivi sa diminution (- 18,25 %).

- Les locations mobilières

Les locations mobilières concernent principalement les photocopieurs (303 313 €, en nette diminution grâce à la poursuite de la rationalisation du parc), ainsi que les machines à affranchir et à mettre sous pli (53 460 €).

- Les assurances

Les dépenses relatives aux assurances (compte 616) se sont élevées à 269 303 € en 2014. Il convient de noter que le montant de la police d'assurance souscrite pour la flotte automobile (67 743 €) enregistre une baisse de 4,86 % par rapport à 2013.

Les autres postes d'assurance (dommage aux biens, responsabilité civile, individuelle accident) baissent également, mais dans une moindre proportion (- 1,43 %).

L'assurance des serveurs informatiques du Sénat s'est quant à elle élevée à 3 508 € en 2014. L'augmentation de 3,91 % par rapport à 2013 s'explique par une réévaluation des biens à assurer ainsi que par l'effet tarifaire de la clause d'indexation prévue au contrat.

- Les frais postaux et de télécommunications

Les frais postaux et de télécommunications du Sénat se sont élevés à 3,68 M€ en 2014, soit une diminution de 6,27 % par rapport à l'exercice précédent.

Les frais postaux ont représenté 1 502 549 € en 2014, soit une diminution de 11,3 % par rapport à 2013. Cette baisse tendancielle traduit la substitution progressive des envois de courriel aux envois papier.

Les frais de télécommunications qui concernent principalement les coûts de téléphonie fixe et mobile, les redevances versées pour le raccordement au réseau Rimbaud et l'utilisation des fréquences radioélectriques auprès de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), ont représenté 314 833 € en 2014, soit une baisse de 17,82 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par la poursuite de l'effort de rationalisation des abonnements téléphoniques marquée par la recherche d'une meilleure adéquation des forfaits aux besoins de leur utilisateur et la suppression de lignes devenues inutiles à l'issue du renouvellement sénatorial.

- Le recours aux prestataires extérieurs

Ces dépenses, de natures très diverses, évoluent de manière hétérogène.

Le coût du rapatriement en taxi du personnel à l'issue des séances de nuit s'est élevé à 211 137 € en 2014, soit une baisse de 29,47 % par rapport à 2013. Cette baisse est liée à la diminution du nombre de séances de nuit lors de la session parlementaire correspondante (82 rapatriements en 2014 contre 106 en 2013, soit une baisse de 22,7 %). Elle est également liée à la diminution de 18 % du coût moyen du rapatriement par séance depuis 2011. Celui-ci s'est établi à 2 575 € en 2014, contre 2 824 € en 2013 (soit une baisse de 8,8 %), 3 060 € en 2012 et 3 138 € en 2011.

Le coût de la collecte des déchets et des vieux papiers s'est élevé à 113 387 € en 2014 (soit une augmentation de 38,81 % par rapport à 2013). Ce montant concerne, outre les papiers usagés, l'enlèvement de déchets courants non recyclables, de déchets industriels dits banals (meublier réformé) et de déchets dangereux (toners, piles et déchets du garage). La progression observée sur ce compte est principalement imputable aux opérations de déménagement liées au renouvellement sénatorial.

Les prestations de dératisation, le traitement des objets réformés ainsi que l'accrochage et le transport des œuvres d'art et tapisseries et, de manière ponctuelle, la dépose et la mise en stockage des luminaires du 77 rue Bonaparte ainsi que le gardiennage du chantier de rayonnages mobiles du boulevard Ney ont représenté 45 898 € de dépenses en 2014.

D'autres prestataires extérieurs assurent par ailleurs, pour le Sénat et pour un montant de 383 100 € :

- des travaux d'entretien, de réparation et de restauration de biens mobiliers, de blanchissage (123 128 €, soit une diminution de 9,84 %) et de remise en état des véhicules (75 948 €, en baisse de 3,76 %) ;

- l'entretien et la maintenance de divers équipements (garage, photocopieurs, massicots...) ainsi que les opérations d'entretien et de réparation sur divers matériels (aspirateurs, centrales vapeur...), pour une dépense totale de 184 023 €.

- des travaux de reliure (+ 10,51 %), de restauration (+ 48,99 % en raison de la reprise du programme de restauration des registres de la division des Archives) et de numérisation des documents (+ 403,18 %, en raison du lancement du projet de numérisation des enregistrements audiovisuels de la Séance initialement prévu en 2013), ainsi que, dans une moindre proportion, du dépoussiérage et du reconditionnement de négatifs de la photothèque (- 26,43 %) pour un montant global de 250 040 €.

- Les subventions

Les principales subventions versées par le Sénat en 2014 concernent :

- la restauration collective concédée qui représente 711 823 € en 2014, soit une baisse de 2,37 % par rapport à 2013. Ce montant correspond à 137 493 repas servis durant l'exercice. La baisse s'explique par le ralentissement de l'activité parlementaire en mars et en septembre, en raison des élections municipales et sénatoriales ;

- le salon de coiffure, pour 82 104 €, contre 96 106 € l'année précédente, du fait du départ d'un employé ;

- le Comptoir Médicis, pour 46 680 €, inchangée depuis 2011.

3. Les impôts, taxes et versements assimilés

Le « Versement transport » (compte 633) a représenté 926 053 € en 2014, contre 909 173 € en 2013 (soit une hausse de 1,86 %). La hausse de cette contribution, destinée à financer les transports en commun, s'explique par l'effet en année pleine du relèvement de taux constaté au 1^{er} juillet 2013.

Les dépenses liées à l'écotaxe et aux frais d'acheminement des cartes grises (compte 633) sont quasi-nulles en 2014, en raison de l'arrêt d'achats de véhicules neufs.

Enfin, aucune dépense n'a été enregistrée au titre de la contribution volontaire, effectuée par le Sénat depuis 2009, au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) (compte 637). En effet, l'importance des travaux d'accessibilité réalisés par le Sénat, qui correspondent à une contribution en nature venant en déduction des sommes pouvant être versées au titre du FIPHFP a conduit à constater qu'en 2014, le Sénat n'avait pas à fournir en sus une contribution monétaire.

4. Les charges parlementaires

a) Les indemnités parlementaires

Le montant des crédits destinés au financement des indemnités parlementaires (compte 641) témoigne d'une grande stabilité en 2014 pour s'établir à 30 825 172 €, soit une évolution non significative de - 0,44 % (135 567 € de dépenses en moins).

Les dépenses d'indemnités parlementaires au sens strict se sont élevées à 29,48 M€ en 2014, soit un montant en légère diminution par rapport à 2013 (- 0,57 %).

En l'absence de revalorisation réglementaire de la valeur du point d'indice de la fonction publique en 2014, cette diminution s'explique par l'existence de vacances de siège en cours d'année, à savoir :

- le siège de Saint-Martin, à compter du 1^{er} janvier et jusqu'au renouvellement d'octobre ;
- un siège en Charente-Maritime à compter du 22 avril ;
- un siège en Mayenne entre le 1^{er} juillet et le 29 septembre ;
- un siège en Polynésie à partir du 17 septembre ;
- un siège en Haute-Loire du 3 novembre au 31 décembre.

Les indemnités à caractère familial se sont élevées à 116 622 €, soit une diminution de 7,28 %. Leur évolution est fonction de la modification des situations familiales des Sénateurs et fluctue donc de façon peu prévisible.

Enfin, l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (AARE), dont aucun ancien Sénateur n'avait bénéficié entre mars 2013 et la fin 2013, a été de nouveau versée pour un montant de 79 822 € :

- à partir de mai, pour une ancienne Sénatrice dont le mandat s'est achevé au retour au Sénat d'un ancien membre du Gouvernement ;
- pour 5 anciens Sénateurs à l'issue du renouvellement.

b) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance

Les charges de Sécurité sociale et de prévoyance des Sénateurs (compte 644) se sont élevées à 11 065 384 € en 2014, montant quasi identique à celui de l'exercice 2013 (- 0,12 %).

À l'issue du renouvellement, on constate logiquement une hausse des charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs pensionnés (+ 49 025 €) et des charges contributives de Sécurité sociale - Allocation d'aide au retour à l'emploi (4 481 €).

Les postes « charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs en exercice » et « charges contributives retraite des Sénateurs » sont en léger recul (- 0,59 % et - 0,48 %) du fait des différentes vacances constatées en cours d'exercice.

Les accessoires de pensions des Sénateurs pour les majorations pour enfants (compte 649) ont quant à eux représenté 1 962 544 € en 2014.

c) Les aides à l'exercice du mandat

Les aides à l'exercice du mandat parlementaire (compte 658) se sont élevées à 105 237 199 € en 2014, en hausse de 2,89 % par rapport à 2013.

Parmi ces aides, la subvention de fonctionnement des groupes politiques a atteint 10 573 178 € en 2014, montant quasi-identique à celui de 2013 tandis que les dépenses prises en charge dans le cadre de la dotation bureautique des groupes politiques (enveloppe triennale) s'est élevée à 221 702 €.

L'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) des Sénateurs a représenté, en 2014, 27 403 747 €, en baisse de 1,44 %. Cette baisse s'explique par le reversement par certains Sénateurs de reliquats d'IRFM non consommés à l'occasion du renouvellement, pour un montant de 237 944 €, et par les vacances de sièges pour 155 742 €.

Le montant de la subvention versée à l'Association de gestion des assistants de Sénateurs (AGAS) s'est élevé quant à lui à 65 865 335 € (en hausse de 5,29 %) et a servi principalement :

- à la rémunération des collaborateurs de Sénateurs (41 894 167 €, contre 38 892 389 € en 2013, soit une hausse de 7,71 %) dont le surcoût est intégralement lié aux indemnités de licenciement, de rupture conventionnelle, de précarité, de préavis et de fin de CDD versées aux collaborateurs des Sénateurs dont le mandat s'est achevé à l'occasion du renouvellement ;

- au paiement des charges sociales et fiscales liées à ces emplois (22 180 007 €) ;

- au reversement par certains Sénateurs d'une fraction de leur dotation à leur groupe politique (1 276 644 €) ;

- à l'action sociale et culturelle à destination des collaborateurs de Sénateurs (711 477 €).

AGAS	Exécuté 2013	Exécuté 2014
Masse salariale	38 982 858,58	41 894 167,43
Retenues patronales	21 192 668,80	21 762 492,04
Autres charges	2 548 562,43	2 431 734,19
TOTAL DEPENSES	62 724 089,81	66 088 393,66
TOTAL PRODUITS (remboursement prévoyance et formation...)	166 264,48	223 058,23
SUBVENTION = Dépenses - produits	62 557 825,33	65 865 335,43

La dotation bureautique individuelle des Sénateurs (enveloppe triennale) s'est de son côté élevée à 611 643 €, en hausse de 76 % par rapport à 2013. Ce poste est soumis à un effet cyclique important, l'équipement informatique intervenant prioritairement dans les mois suivant leur élection.

Enfin, le forfait hôtelier consacré à l'hébergement des Sénateurs s'est élevé à 955 279 €, soit une baisse de 24,11 % par rapport à 2013. La variation de ce forfait s'explique par l'intensité de l'activité législative et de contrôle d'une année à l'autre. A cet égard, et comme il a déjà été rappelé, l'exercice 2014 a été marqué par une interruption des travaux pour les élections municipales et l'absence de session extraordinaire en septembre.

d) Frais de transports, de téléphone et postaux

- Les frais de transport (compte 625) ont représenté 4 945 251 € (+ 3,76 %) au titre de l'exercice 2014, décomposés comme suit :

- 2 767 054 € pour les trajets aériens (- 0,7 %) ;

- 1 082 868 € pour les dépenses de train, contre 1 034 249 € en 2013 (+ 4,7 %). La hausse s'explique principalement par le surcoût induit par le renouvellement sénatorial (36 594 €). On observe par ailleurs que la prise en charge des billets des membres honoraires du Parlement ou du Sénat (MHP/MHS) baisse de 15,5 % en passant de 97 032 € en 2013 à 82 015 € en 2014 ;

- 931 248 € pour les taxis (+ 2,8 %, après une hausse de 15,6 % en 2013) ;

- 158 703 € pour la RATP.

- Les dépenses liées à l'affranchissement du courrier des parlementaires et de leurs télécommunications (compte 626) ont quant à elles atteint 3 304 434 € au titre de l'exercice 2014.

e) Les activités internationales du Sénat

Les dépenses liées aux activités internationales du Sénat se sont élevées à 1 280 772 € contre 1 349 684 € en 2013, soit une baisse de 5 %. Cette baisse s'explique principalement par la diminution du nombre de déplacements de groupes d'amitié (22 déplacements en 2014 contre 28 en 2013) et la recherche d'économies entreprises sur tous les autres postes.

- Les dépenses liées à l'activité des *groupes d'amitié interparlementaires* se sont élevées à 512 236 € en 2014, soit 458 668 € compte tenu du montant des participations des Sénateurs sur leurs frais de mission (52 809 €) et des remboursements divers (760 €). Les 22 déplacements de délégations effectués durant l'année ont représenté 366 201 €. A titre d'exemple, un déplacement au sein de l'Union européenne a coûté, en moyenne, 4 200 €. Un déplacement outre-Atlantique a coûté, en moyenne, 30 800 €. Les 10 accueils de délégations étrangères réalisés sur la même période (contre 6 en 2013) ont quant à eux entraîné une dépense totale de 89 238 €, soit un coût moyen de 8 900 €.

Pour mémoire, l'année 2013 avait été marquée par la réalisation d'un grand nombre de déplacement des groupes d'amitié, du fait du report de projets non réalisés en 2012. Ce phénomène ne s'est pas répété avec la même ampleur en 2014, la tenue des élections sénatoriales ayant au contraire conduit au ralentissement des activités internationales du Sénat au second semestre 2014.

- Les dépenses de *coopération technique interparlementaire* liée aux activités de coopération effectuées au Sénat (accueil de délégations de parlementaires ou

de fonctionnaires) ainsi qu'aux missions techniques assurées par des Sénateurs et des fonctionnaires à l'étranger (expertise législative, appui logistique et technique, etc.) se sont élevées à 48 270 € en 2014.

Ces dépenses concernent plus précisément :

- la tenue du cycle anglophone de formation au travail parlementaire co-organisé avec l'Assemblée Nationale et l'ENA (annulé en 2013), en plus du cycle francophone, pour un coût total de 10 646 € ;

- la prise en charge des frais induits par la rencontre organisée par le Forum international pour la Paix le 20 juin 2014, consacrée aux partenariats en Méditerranée (11 056 €).

- Les *subventions versées aux assemblées interparlementaires* ont représenté 530 985 € (en baisse de 6,82 %). Le Sénat a ainsi contribué au financement des organismes suivants :

- l'Union interparlementaire (UIP), pour 320 036 € (- 6 %) ;

- l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), pour 166 197 € (- 10 %) ;

- l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), pour 44 000 € (stable) ;

- l'Association des Secrétaires généraux des Parlements membres de l'UIP, pour 751 € (+ 7,93 %).

- Les crédits relatifs aux *manifestations internationales* organisées par le Sénat ont quant à eux représenté 107 284,04 € en 2014. Outre les activités habituelles financées par cette enveloppe (colloques à vocation économique co-organisés par l'agence « UbiFrance », devenue « Business France », colloques organisés à l'initiative des présidents de groupes d'amitié, représentation du Président du Sénat lors de manifestations exceptionnelles à l'étranger), ont été prises en charge :

- l'organisation de la session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée à Marseille (42 949 €) ;

- l'organisation de la quatrième Journée de l'Amérique latine et des Caraïbes (16 316 €).

f) Les missions des commissions permanentes

Les dépenses consacrées aux missions des commissions permanentes se sont élevées à 505 659 €, en hausse de 0,9 % par rapport à 2013.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Budget des commissions permanentes législatives (en euros)

Commissions permanentes	Réalisé en 2013	Réalisé en 2014	Variations 2013-2014
Commission des Affaires économiques	42 877,05	65 522,11	52,81 %
Commission des Affaires étrangères	187 009,23	206 843,04	10,61 %
Commission des Affaires sociales	48 265,85	21 756,17	- 54,92 %
Commission de la Culture	60 669,99	55 833,18	- 7,97 %
Commission du Développement durable	60 084,45	34 010,64	- 43,40 %
Commission des Finances	83 537,38	40 742,91	- 51,23 %
Commission des Lois	18 674,20	80 850,85	333,49 %
Total	501 118,15	505 658,90	0,91 %

g) Le fonctionnement des autres instances législatives et de contrôle

Les dépenses relatives au fonctionnement des autres instances législatives et de contrôle se sont établies comme suit au titre de l'exercice 2014 :

Instances	Réalisé en 2013	Réalisé en 2014	Variations 2013-2014
Commission des affaires européennes	92 024,78	65 307,16	- 29,03 %
Commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois	11 965,17	989,45	- 91,73 %
Instances temporaires (commissions d'enquêtes, missions communes d'information...)	147 129,64	93.962,27	- 36,14 %
Contrôle budgétaire	40 534,47	35 039,22	- 13,56 %
Mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale (MECSS)	2 467,09	594,01	- 75,92 %
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	88 109,33	108 019,02	22,60 %
Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	38 713,86	47 428,46	22,51 %
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord	82 751,41	70 088,13	- 15,30 %
Réunion des présidents de parlement	10 254,47	8 465,64	- 17,44 %
Total	513 950,22	429 893,36	-16,36 %

- Les dépenses de la commission des Affaires européennes ont permis de financer plus précisément :

- des déplacements à Chypre, à Bruxelles, à La Haye, au Monténégro, au Groenland et en Allemagne, dans le cadre de missions de suivi des différentes politiques de l'Union européenne, soit 26 436 ;

- la participation des membres de la commission aux activités de la Conférence des Organes parlementaires spécialisés (COSAC), a coûté 16 714 € ;

- un déplacement en Jordanie et une réunion de la commission « environnement » à Barcelone au titre de l'assemblée parlementaire pour l'Union pour la méditerranée, pour un coût global de 8 860 €.

- Les dépenses engagées au titre des instances temporaires ont contribué à financer les travaux :

- des missions communes d'information sur le sport professionnel et les collectivités territoriales ; sur la réforme des rythmes scolaires ; sur le nouveau rôle et la nouvelle stratégie pour l'Union européenne dans la gouvernance mondiale de l'internet ; sur l'accès aux documents administratifs et aux données publiques ; relative à la réalité de l'impact sur l'emploi des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises ;

- de la commission d'enquête sur les modalités du montage juridique et financier et l'environnement du contrat retenu *in fine* pour la mise en œuvre de l'écotaxe poids lourds.

- La délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) s'est déplacée pour participer aux diverses réunions des commissions et sous-commissions de ladite assemblée ainsi que pour des missions d'observation électorale : à Londres, à Malte, à Stockholm, à Athènes, en Jordanie et en Turquie. Le coût de l'ensemble des activités de la délégation s'est élevé à 105 953 € en 2014.

- La délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe a participé aux diverses réunions des commissions de l'OSCE et a effectué des missions d'observation électorale en Autriche, à Copenhague, en Ukraine, à Bakou et à Washington. Le coût de son activité s'est élevé à 46 382 € en 2014.

- La délégation à l'Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord a effectué plusieurs déplacements :

- aux Etats-Unis (28 420 €) ;
- en Lituanie et La Haye (22 913 €) pour les sessions plénières ;
- en Corée (7 329 €) pour la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité ;
- en Alaska (8 986 €) pour une réunion de la commission des sciences et des technologies.

- La Réunion des Présidents de parlements s'est déplacée à Vilnius et à Oslo. Le coût de ces déplacements s'est élevé à 8 465 €.

Diverses subventions ont enfin été versées par le Sénat à des organismes et assemblées interparlementaires pour un montant global de 302 588 € en 2014. Il s'agit de subventions de fonctionnement versée à :

- l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, pour 134 981 € ;
- l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, pour 160 272 € ;
- la COSAC (Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires) pour 671 € ;
- l'IPEX (*Interparliamentary EU information Exchange*) pour 602 €.

h) Les dépenses liées aux Délégations et Offices

Les dépenses liées aux Délégations et Offices se sont établies à 281 882 € en 2014, contre 148 400 € lors de l'exercice précédent.

Entité	Dépenses 2013	Dépenses 2014	% d'évolution
Délégation aux Collectivités territoriales	3 029,82 €	79 917,77 €	+ 2.537,71 %
Délégation aux Droits des Femmes	3 714,48 €	53 103,29 €	+ 1.329,63 %
Délégation aux Entreprises		1 073,00 €	
Délégation à l'Outre-mer	43 823,00 €	41 983,26 €	- 4,20 %
Délégation à la Prospective	20 194,54 €	41 932,89 €	+ 107,64 %
Législation comparée	2 071,81 €	8 751,82 €	+ 322,42 %
OPECST (quote-part du Sénat)	75 567,81 €	55 122,61 €	- 27,07 %

Ces dépenses ont d'abord concerné le financement d'études et de recherche pour 74 410 €, et plus précisément :

- une étude relative aux conséquences de la baisse des dotations de l'État pour les collectivités territoriales ;
- un sondage sur la perception par les maires des difficultés relatives au financement des lieux de culte ;
- une analyse des droits tchèque et turc applicables au financement des lieux de culte dans le cadre de l'étude de législation comparée sur les peines de probation.

Elles ont également permis de financer le renouvellement de l'abonnement à l'association Futuribles International, des frais de rédaction de comptes rendus, de réalisation de DVD et la réalisation de visuels pour 18 375 €.

Ces dépenses ont enfin contribué à la prise en charge des frais de déplacements, de missions et de réceptions des différentes instances (78 048 €), au

remboursement des frais exposés par les personnes auditionnées et de la participation du Sénat au financement de l'OPECST.

5. Les charges de personnel

a) Le traitement du personnel titulaire et stagiaire

Les dépenses relatives au traitement des fonctionnaires titulaires et stagiaires (compte 642) se sont élevées à 95 145 551 € en 2014, soit une baisse de 1,13 % par rapport à 2013.

Cette tendance, poursuivie depuis plusieurs années, reflète la baisse sensible de la masse indiciaire liée à la réduction des effectifs, passés de 1 079 personnes à la fin 2013 à 1 060 personnes à la fin 2014.

b) La rémunération du personnel contractuel et temporaire

Les dépenses relatives à la rémunération des personnels contractuels et temporaires se sont élevées à 6 002 407 €, en hausse de 3,54 % par rapport à 2013.

Cette hausse s'explique par :

- le glissement vieillesse-technicité (GVT) dont bénéficient les contractuels en CDI ;
- la revalorisation triennale qui a bénéficié à 15 personnels, dans le cadre du nouveau statut des personnels contractuels du Sénat ;
- un recours accru aux vacataires du compte rendu ;
- le recrutement d'un magistrat détaché sur un poste d'administrateur ;

Les dépenses de la Présidence du Sénat se sont élevées à 1 837 238 € sur ce poste au titre de 2014, en quasi stabilité par rapport à 2013 (- 0,45 %). L'exercice a été marqué par le changement de Président et de Cabinet au 1^{er} octobre.

c) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire se sont élevées à 16 332 110 €, en baisse de 4,04 %, soit une diminution de 688 159 € par rapport à 2013. Celle-ci vient s'ajouter à la baisse de 1,82 % de l'exercice précédent.

La baisse de la masse indiciaire se répercute logiquement sur les comptes relatifs aux charges contributives de Sécurité sociale du personnel en activité (- 2,67 %) et de retraite du personnel (- 3,26 %), ainsi que sur les comptes de charges de contribution solidarité autonomie (- 2,67 %).

Les charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité présentent une hausse de 6,11 % par rapport à 2013, soit un surcoût de 141 398 €. Ce résultat est un effet de l'augmentation plus importante et plus rapide que prévu du nombre de retraités, d'une part, et d'un nombre de décès moins important que prévu, d'autre part.

d) Les autres charges sociales

Avec 41 673 € (contre 151 716 € en 2013), les dépenses relatives à la médecine du travail sont en forte baisse (- 72,53 %). Ces dépenses intégraient en 2013 le coût du bilan de santé biennal (107 990 €), qui n'a donc logiquement pas eu lieu en 2014. La dépense consiste en la rémunération des remplaçants du médecin (25 381 €), de l'infirmière (9 040 €), et de visites médicales diverses (7 252 €).

e) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel contractuel

Les charges payées au titre des rémunérations des contractuels ont représenté 1 993 680 € en 2014, soit une augmentation de 5,25 % par rapport à 2013, directement corrélée avec l'augmentation de la rémunération des personnels contractuels précédemment évoquée.

La Présidence a dépensé 663 702 € à ce titre, en baisse de 1,12 % par rapport à 2013, évolution non significative.

Les allocations-chômage et viagères des personnels contractuels se sont quant à elles élevées à 284 957 € en 2014, contre 340 624 € en 2013, soit une baisse de 16,34 %.

f) Les frais de recrutement et de formation

Les dépenses de recrutement et de formation se sont élevées à 760 298 €, en hausse de 20,6 % par rapport à 2013.

Les dépenses de recrutement du *personnel titulaire* se sont élevées à 178 984 € en 2014, soit une augmentation de 43,4 % par rapport à 2013. Deux concours (administrateur et secrétaire administratif), un examen probatoire (conducteur d'automobile) et une procédure de sélection (contrôleur de sécurité) se sont entièrement déroulés en 2014 ; les autres concours se dérouleront sur 2014 et 2015 (analyste des débats, rédacteur des débats et informaticien).

Les frais de recrutement de *personnels contractuels*, qui ont plus que doublé par rapport à l'exercice 2013, se sont élevés à 17 349 €. Une seule procédure de recrutement avait été lancée au cours de l'année 2013 contre deux en 2014 : celles d'un architecte-ingénieur et d'un assistant technique aux travaux bâtiment/génie civil.

Les dépenses de formation se sont élevées à 525 586 €, en légère augmentation par rapport à 2013 en raison d'un calendrier parlementaire favorable. Ces dépenses concernent en particulier :

- la formation générale des personnels pour 376 621 € (contre 362 751 € en 2013 et 286 814 € en 2012) ;
- les formations linguistiques pour 79 136 € ;
- la préparation aux concours et examens pour 32 051 €.

C. LES PRODUITS

Le montant des produits constaté au titre du budget « Mission institutionnelle » du Sénat s'est établi à **6,28 M€** en 2014, soit 0,32 M€ de plus qu'en 2013 (+ 5,35 %).

- Les produits de *cessions de publications et de documents* (compte 701) ont représenté 9 169 € en 2014 dont :

- 3 440 € correspondant au produit de la duplication d'enregistrements audiovisuels à la demande de Sénateurs ;

- 5 729 € au titre des ventes de documents parlementaires en ligne.

- Les produits issus de *prestations de services* (compte 706) se sont élevés à 222 410 € dont 125 210 € correspondent à divers remboursements effectués par les Sénateurs au titre de :

- dépassement du forfait téléphonique (25 936 €) ;

- dépassement du forfait taxi (30 994 €) ;

- dépassement du forfait d'affranchissement postal (2 501 €) ;

- remboursements SNCF et NAVIGO (36 000 €) ;

- remboursements de travaux de reprographie (28 193 €).

Le montant des redevances perçues au titre des mises à disposition des salles Clemenceau et Monnerville (94 000 €) et du remboursement par Public Sénat de la location de 2 places de parking (2 200 €) s'est quant à lui élevé à 96 200 € en 2014.

- Les recettes de *cessions de marchandises* (compte 707) se sont élevées à 70 225 € en 2014 dont l'essentiel de ces recettes provient de la vente de cartes de vœux et d'ouvrages aux Sénateurs par le bureau de la distribution du Sénat (68 783 €).

- Les produits des *activités annexes* (compte 708) s'élèvent à 934 584 €, en progression de 4,41 % par rapport à l'exécution précédente.

Ce montant correspond :

- au paiement par Public Sénat de sa redevance d'affectation et de ses charges. Il est en progression de 67,89 %, l'installation de la chaîne parlementaire dans les locaux du 20 rue de Vaugirard ayant donné lieu à une nouvelle tarification (406 682 €).

- au remboursement partiel de la mise à disposition de fonctionnaires du Sénat auprès d'autres institutions, pour 317 259 € ;

- au loyer versé par la Poste, au titre de la location des locaux situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 20 rue de Tournon (197 892 €) ;

- aux redevances d'affermage du Restaurant du Sénat et du comptoir Médicis (186 456 €) ;

- au reversement de l'excédent budgétaire dégagé par les buvettes en 2014 pour 93 055 € ;

- à la refacturation de fluides et de frais téléphoniques, à Public Sénat (55 500 €) et au Restaurant du Sénat (17 400 €) ;

- à la participation des Sénateurs aux frais engagés lors des déplacements des groupes interparlementaires d'amitié (équivalant à 25 % des frais de transports, de séjour et d'hébergement) et, suite à la réforme de leur gestion intervenue début 2014, aux cotisations aux groupes interparlementaires d'amitié (55 286 €) ;

- au remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée sur des investissements réalisés pour le Restaurant du Sénat (45 500 €) ;

- au remboursement de frais engagés pour les exposants à l'occasion de manifestations artistiques organisées au Sénat (33 900 €) ;

- à des remboursements de frais d'assurance pour les expositions organisées dans l'Orangerie (12 980 €) ;

- à la refacturation de travaux à l'école des Mines (11 200 €).

- Les *produits divers de gestion courante* (compte 758) s'élèvent à 3 917 874 €, soit une progression de 3,45 % par rapport à 2013.

L'essentiel de ces recettes correspond aux redevances de gestion des caisses (2 520 100 €), le solde s'expliquant par le reversement de l'excédent des caisses de Sécurité sociale qui s'élève à 1 323 923 €, contre 1 215 253 € en 2013.

Les autres produits de gestion (7 141 €) correspondent :

- au remboursement par la CPAM des indemnités journalières des personnels contractuels ;

- aux recettes perçues au titre des prises de vue (photographies et tournages) dans le Jardin et le Palais du Luxembourg (36 575 € en 2014 contre 21 340 € en 2013) ;

- aux produits liés à la vente de vieux papiers (6 364 € contre 9 204 € en 2013) dont la recette couvre 27 % des dépenses engagées en 2014 pour la location et la collecte des bacs à papiers usagés.

- Les *produits des cessions d'éléments d'actif* (compte 775) ont rapporté 21 997 €, en diminution de 54,65 % par rapport à 2013 dont :

- 10 000 € correspondant au produit de la vente de matériels de cuisine du Restaurant du Sénat.

- 11 600 € au titre de la vente de véhicules réformés.

- Enfin, 444 539 € ont été enregistrés au titre des *produits exceptionnels* (compte 778), en progression de 35,38 % par rapport à 2013.

Cette augmentation s'explique principalement par la recette exceptionnelle de 417 851 € tirée de la reprise des soldes bancaires des groupes interparlementaires d'amitié.

Ce compte a en outre enregistré 26 688 € de recettes correspondant à des remboursements de sinistres automobiles par les assurances. Le nombre de sinistres ayant baissé en 2014, les remboursements diminuent également, à due concurrence.

II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

1. Ouvertures de crédits et recettes prévisionnelles

Le montant des crédits budgétaires initialement affectés à la gestion du Jardin du Luxembourg s'élevait à **12,2 M€** en 2014 dont 11,7 M€ au titre des dépenses de fonctionnement et 0,5 M€ pour l'investissement.

Le niveau des recettes a quant à lui initialement été fixé à **160 000 €**..

2. Résultats d'exécution budgétaire

Les dépenses exécutées se sont élevées à **12,1 M€** en 2014, soit un niveau proche du budget réparti (- 0,1 M€). Comme pour l'entité « Mission institutionnelle », on constate une maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont le montant s'élève à 11,4 M€ (- 0,1 M€, soit - 0,56 %) et une progression des dépenses d'investissement qui s'établissent à 0,6 M€, (+ 0,2 M€), soit 40,1 % de plus qu'en 2013.

Le montant constaté des produits propres s'est quant à lui élevé à **330 658 €**, soit une progression de 3,6 % par rapport au réalisé 2013.

EQUILIBRE DU BUDGET DU JARDIN

BUDGET DU SENAT - 2014	Jardin	
	Budget réparti	Exécution
DEPENSES		
I - Section d'investissement	513 100 €	631 960 €
II - Section de fonctionnement	11 685 800 €	11 430 943 €
III -Total des dépenses (I+II)	12 198 900 €	12 062 904 €
RESSOURCES		
IV - Produits	160 000 €	330 658 €
V - Dotation de l'Etat	11 956 900 €	11 956 900 €
VI - Prélèvement sur ressources propres	82 000 €	-224 654 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	12 198 900 €	12 062 904 €

EXECUTION DU BUDGET DU SENAT - 2014							
Jardin							
	Exécution 2013	Budget réparti 2014*	Exécution 2014	Solde budgétaire 2014	Taux d'exécution 2014	Variation 2014-2013 (en%)	Variation 2014-2013 (en montant)
DEPENSES							
212 - Agencements et aménagements de terrains	219 983	270 000	237 315	32 685	87,89%	7,88%	17 331
213 - Constructions	99 880	162 000	229 502	-67 502	141,67%	129,78%	129 622
215 - Installations techniques, matériels et outillage	100 316	21 000	32 765	-11 765	156,02%	-67,34%	-67 551
218 - Autres immobilisations corporelles	30 850	60 100	132 379	-72 279	220,26%	329,11%	101 529
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	451 030	513 100	631 960	-118 860	123,17%	40,12%	180 931
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	116 594	125 500	48 239	77 261	38,44%	-58,63%	-68 355
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	562 226	626 300	519 261	107 039	82,91%	-7,64%	-42 965
611 - Sous-traitance générale	217 208	240 000	221 852	18 148	92,44%	2,14%	4 643
613 - Locations	13 681	10 000	9 162	838	91,62%	-33,03%	-4 519
615 - Entretien, réparations, restauration	697 490	650 000	611 626	38 374	94,10%	-12,31%	-85 864
617 - Etudes et recherche	128	1 000	696	304	69,56%	443,44%	568
618 - Divers	43 225	33 000	33 909	-909	102,75%	-21,55%	-9 316
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	42 715	113 500	111 321	2 179	98,08%	160,61%	68 606
623 - Publicités, publications, relations publiques	1 623	31 500	16 636	14 864	52,81%	924,90%	15 013
625 - Déplacements, missions et réceptions	6 669	8 500	7 747	753	91,14%	16,15%	1 077
626 - Frais postaux et de télécommunications	10 514	20 000	11 908	8 092	59,54%	13,26%	1 395
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	79 710	80 000	81 168	-1 168	101,46%	1,83%	1 457
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 731 141	7 792 300	7 736 124	56 176	99,28%	0,06%	4 983
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	71 435	42 300	83 204	-40 904	196,70%	16,48%	11 769
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 494 415	1 499 100	1 527 715	-28 615	101,91%	2,23%	33 300
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	15 976	12 700	19 217	-6 517	151,31%	20,29%	3 241
647 - Autres charges sociales	71 438	49 000	40 203	8 797	82,05%	-43,72%	-31 235
648 - Autres charges de personnel	0	0	0	0	0,00%	NS	0
649 - Accessoires de pensions	319 510	327 100	330 442	-3 342	101,02%	3,42%	10 932
659 - Autres subventions	0	24 000	20 517	3 484	85,49%	NS	20 517
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 495 698	11 685 800	11 430 943	254 857	97,82%	-0,56%	-64 755
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	11 946 728	12 198 900	12 062 904	135 996	98,89%	0,97%	116 176
PRODUITS							
706 - Prestations de services	-5 000	0	-266	266	0,00%	-94,69%	4 734
708 - Produits des activités annexes	-111 466	0	-146 183	146 183	0,00%	31,15%	-34 717
758 - Produits divers de gestion courante	-155 540	-160 000	-183 559	23 559	114,72%	18,01%	-28 019
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0	0	-650	650	0,00%	NS	-650
778 - Autres produits exceptionnels	-47 269	0	0	0	0,00%	-100,00%	47 269
IV - TOTAL DES PRODUITS	-319 275	-160 000	-330 658	170 658	206,66%	3,57%	-11 383

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de l'entité « Jardin » se sont établies à 631 960 € en 2014, soit une augmentation de près de 40 % par rapport à 2013.

Les dépenses d'agencements et aménagements de terrains (compte 212) se sont élevées à 237 315 €, en hausse de 7,88 % par rapport à l'exercice 2013 afin de financer la poursuite des travaux d'abattage et de replantation des arbres situées le long des allées Fleurus, de la Liberté, Férou et de la Roseraie du Jardin du Luxembourg.

Les dépenses relatives aux constructions (compte 213) ont atteint 229 502 € en 2014, en progression de 129,78 % afin de financer :

- la mise en place de bordures métalliques autour de certains parterres du Jardin, pour 131 516 € ;
- la reconstruction du kiosque n° 7, pour 60 754 € ;
- la création d'un vestiaire féminin dans les locaux situés à Longpont-sur-Orge, pour 29 548 €.

Les dépenses engagées en matière d'*installations techniques, matériels et outillages* (compte 215) ont quant à elles représenté 32 764 €. Outre les achats de différents matériels de jardinage et d'arrosage, ces dépenses ont permis l'acquisition d'un gerbeur électrique (9 348 €) et d'une déplaqueuse (7 027 €).

Enfin, 132 379 € ont été dépensés sur le compte 218 afin de procéder à l'acquisition de deux chariots élévateurs l'un arrivé au terme programmé de son exploitation, et l'autre à la suite d'un sinistre.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme en 2013, les dépenses de fonctionnement du Jardin du Luxembourg ont été maîtrisées en 2014. Leur montant global s'élève à 11,4 M€, soit une diminution de 0,56 % par rapport à l'année précédente.

1. Les achats de fournitures et de biens

Le montant des achats de *petits équipements et des travaux d'entretien* courant (compte 605) s'est élevé à 48 239 €. La forte diminution de ces dépenses en 2014 (- 59 %) par rapport aux dépenses enregistrées en 2013 s'explique tant par la diminution des besoins d'équipement que par les efforts de gestion du stock réalisés au sein de la direction concernée.

Les dépenses d'*achats de matières et de fournitures* (compte 606) se sont élevées à 519 260 € en 2014.

Le principal poste de dépenses de ce compte a consisté dans l'achat de matières et fournitures agricoles, pour 142 782 €.

S'agissant des dépenses de fluides, la progression des dépenses en eau (+ 10,8 %) résulte d'une augmentation des volumes facturés que l'effet favorable d'une baisse de 2,7 % des tarifs unitaires n'a pas suffi pas à compenser. Les dépenses d'électricité et de gaz affichent quant à elles une baisse de 5,9 % résultant, pour le gaz, des effets d'une baisse des prix et d'une hausse des volumes et, pour l'électricité, de l'incidence d'une hausse tarifaire de 4,8 %, d'une baisse des volumes consommés de 9,4 % et d'un changement de périmètre des factures aboutissant au glissement d'un mois de facturation. Malgré une augmentation des tarifs de 3,9 %, les dépenses de chauffage ont connu une diminution de 14 % grâce aux conditions météorologiques favorables et à l'amélioration des systèmes de régulation permettant d'optimiser les réglages de température.

Le reste des crédits utilisés, en retrait sensible par rapport à 2013, concerne :

- l'acquisition de fournitures d'entretien et de petit équipement (21 266 €) ;
- l'achat de carburant (12 716 €) ;
- l'achat de produits d'entretien, pour 9 849 € ;

- l'achat de vêtements pour les jardiniers et les surveillants du Jardin ainsi que des équipements de protection individuelle (EPI) dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels, pour une dépense totale de 65 036 €.

2. Les services extérieurs

Les dépenses de *sous-traitance* (compte 611) effectuées dans le cadre du Jardin du Luxembourg se sont élevées à 221 852 € en 2014, soit une augmentation de 2,14 %.

Les prestations financées dans le cadre de ce compte sont :

- la collecte des déchets du jardin du Luxembourg (108 737 €) ;
- l'enlèvement des bennes de déchets (76 221 €) ;
- la taille d'arbres (19 639 €) ;
- divers travaux d'entretien pour un total de 17 254 € dont 6 074 € confiés à des ateliers d'aide par le travail.

Les dépenses de *location* (compte 613) ont représenté 9 162 € en 2014 au titre des coûts liés à la location d'engins mécaniques nécessaires à l'activité de la division des Jardins (broyeurs de végétaux...).

Les dépenses consacrées à l'*entretien, les réparations, la restauration* (compte 615) se sont élevées 611 626 €, soit une baisse de 12 % par rapport à 2013. La maintenance constitue le principal poste de dépenses de ce compte avec 344 037 €, en progression de 2,5 % par rapport à 2013. Les principales opérations d'entretien ont quant à elles concerné :

- la réfection d'allées en sol stabilisé (53 313 €) et asphaltées (14 314 €) ;
- le parc de chaises, fauteuils et relax (41 322 €) ;
- la réfection de caisses à orangers (35 844 €) ;
- la remise en peinture d'éléments mobiliers (27 255 €) ;
- la remise en état des ombrages des serres (16 503 €) ;
- le nettoyage et la restauration de sculptures (15 900 €).

Les dépenses consacrées aux *études et aux recherches* se sont élevées à 695 € (compte 617) et ont été consacrées au génotypage de pommiers et au paiement d'une cotisation au Conservatoire français des collections végétales spécialisées.

Les *rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires* (compte 622) ont atteint 111 321 € en 2014 afin de financer :

- les études relatives à l'opération pluriannuelle de rénovation du chauffage des serres (53 996 €) ;
- les recherches archéologiques menées par l'INRAP à l'occasion du chantier de replantation d'arbres (21 321 €) ;
- la réalisation d'un état sanitaire des statues du Jardin (9 552 €) ;

- une étude de faisabilité pour la restauration de l'édicule et des bassins de la Fontaine Médicis (5 724 €).

Sur le compte 623, 14 027 € ont été dépensés pour la tenue de l'Exposition d'Automne.

Enfin, les subventions versées aux exploitants des chalets de nécessité du Jardin du Luxembourg ont représenté 20 516 €.

3. Les charges de personnel

Les dépenses de *rémunération des fonctionnaires titulaires ou stagiaires* du Jardin du Luxembourg (compte 642) se sont élevées à 7 736 124 €, soit un montant identique à celui affiché en 2013.

Les dépenses liées à la *rémunération du personnel contractuel et temporaire* du Jardin (compte 643) ont représenté quant à elles 83 203 € en 2014, soit une augmentation de 19,48 % par rapport à 2013. Cette augmentation s'explique principalement par le recrutement de deux apprentis et d'un élagueur.

Les *charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire* (compte 645) ont atteint 1 527 714 €, soit une progression de 33 300 € par rapport à 2013 (+ 2,23 %) qui s'explique pour l'essentiel par un rachat ponctuel d'années de services antérieurs sans lequel le compte 645 serait apparu globalement en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Suivant l'évolution du compte relatif aux rémunérations des contractuels du Jardin, le compte 646 enregistre au titre des *charges de Sécurité sociale et de prévoyance* de ces personnels une dépense de 19 216 €, en hausse de 20,29 %.

Les compte 647 consacré aux *autres charges sociales* atteint 40 202 € destinés à financer :

- les indemnités de départ à la retraite (27 983 €) ;
- les chèques-déjeuners des personnels affectés au site de Longpont-sur-Orge (5 395 €) ;
- des congés bonifiés (4 736 €) ;
- un versement à la Caisse de Sécurité sociale des personnels suite à un accident de travail (1 309 €).

Sur le compte 633 ont été consommés 81 168 € au titre du « versement transport » assis sur la masse salariale du Jardin. Cette dépense a progressé de 1,83 % par rapport à l'exercice précédent.

Le compte 649 consacré aux accessoires de pensions (majoration et bonification de pension pour enfants), atteint 330 441 €, en hausse de 3,42 % par rapport à 2013, en raison, pour l'essentiel, de l'augmentation du nombre de pensionnés.

Enfin, les dépenses de formation des personnels du Jardin ont concerné :

- les versements à des organismes extérieurs pour la formation générale des personnels du Jardin (32 564 €, soit une diminution de 16,4 % par rapport à 2013) ;

- les cours de langues étrangères (1 184 €) ;

- une intervention de formation (1 500 €) ;

- le remboursement des frais de déplacements des personnels du Jardin suivant une formation ou le remboursement de frais de transport de candidats admissibles à un concours de recrutement (2 530 €).

C. LES PRODUITS

Le montant constaté des produits issus du Jardin du Luxembourg s'est élevé à 0,33 M€, soit une progression de 3,6 % par rapport à 2013. Cette augmentation répond à la volonté des autorités du Sénat d'améliorer la valorisation du Jardin.

Les redevances versées par les concessionnaires du Jardin du Luxembourg (compte 758) ont ainsi atteint 183 559 € en 2014, soit une progression de 18 % par rapport à l'exercice précédent. Leur évolution suit celle du chiffre d'affaires hors taxes des exploitants, sur lequel est assis le calcul des redevances.

Les produits issus des activités annexes (compte 708) se sont élevés à 143 683 €. Ils proviennent essentiellement des locations ponctuelles de l'Orangerie Férou et, plus accessoirement, de l'exploitation des balances du Jardin.

Les produits de cession (compte 775) ont atteint 650 € suite à la vente d'un chariot élévateur accidenté et la perception d'une participation de l'INRA.

III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

1. Ouvertures de crédits et recettes prévisionnelles

Le budget du Musée initialement réparti s'établissait à :

- 150 000 € en dépenses, représentant uniquement des charges de fonctionnement ;

- 230 000 € en ressources, issues des produits résultant de l'exploitation du Musée par la Réunion des Musées nationaux (RMN) et permettant de couvrir l'ensemble des dépenses et de générer un résultat positif de 80 000 € venant atténuer le montant du prélèvement sur disponibilités au titre de la « Mission institutionnelle » et du « Jardin du Luxembourg ».

2. Résultats d'exécution budgétaire

En exécution, les dépenses se sont établies à 66 000 € en progression de 39,10 % par rapport à 2013, correspondant à 31 000 € de dépenses de fonctionnement et 35 000 € de dépenses d'investissement non prévues au budget réparti.

Le montant constaté des produits propres s'est élevé à 245 000 €, en baisse de 11,2 % par rapport au réalisé 2013.

EQUILIBRE DU BUDGET DU MUSÉE

BUDGET DU SENAT - 2014	Musée	
	Budget réparti	Exécution
DEPENSES		
I - Section d'investissement	0 €	34 943 €
II - Section de fonctionnement	150 000 €	31 258 €
III -Total des dépenses (I+II)	150 000 €	66 201 €
RESSOURCES		
IV - Produits	230 000 €	245 568 €
V - Dotation de l'Etat	0 €	0 €
VI - Prélèvement sur ressources propres	-80 000 €	-179 368 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	150 000 €	66 201 €

EXECUTION DU BUDGET DU SENAT - 2014							
Musée							
	Exécution 2013	Budget réparti 2014*	Exécution 2014	Solde budgétaire 2014	Taux d'exécution 2014	Variation 2014-2013 (en%)	Variation 2014-2013 (en montant)
DEPENSES							
213 - Constructions	0	0	34 943	-34 943	0,00%	NS	34 943
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	34 943	-34 943	0,00%	NS	34 943
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0	5 000	964	4 036	19,28%	NS	964
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	0	5 000	0	5 000	0,00%	NS	0
615 - Entretien, réparations, restauration	31 838	40 000	24 576	15 424	61,44%	-22,81%	-7 262
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0	20 000	132	19 868	0,66%	NS	132
623 - Publicités, publications, relations publiques	0	30 000	0	30 000	0,00%	NS	0
625 - Déplacements, missions et réceptions	15 755	50 000	5 585	44 415	11,17%	-64,55%	-10 170
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	47 594	150 000	31 258	118 742	20,84%	-34,32%	-16 336
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	47 594	150 000	66 201	83 800	44,13%	39,10%	18 607
PRODUITS							
708 - Produits des activités annexes	-272 985	-230 000	-245 568	15 568	106,77%	-10,04%	27 417
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-3 500	0	0	0	0,00%	-100,00%	3 500
IV - TOTAL DES PRODUITS	-276 485	-230 000	-245 568	15 568	106,77%	-11,18%	30 917

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget réparti ne prévoyait initialement aucun crédit d'investissement en 2014 pour le Musée du Luxembourg.

En accord avec la Réunion des Musées nationaux (RMN-GP), gestionnaire de l'établissement, il a toutefois été décidé de financer l'isolation thermique des façades Caillebotte et Présidence du bâtiment (compte 213) pour un montant total de 34 943 €.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement prises en charge par le budget du Sénat au titre du Musée se sont établies à 31 258 € au cours de l'exercice 2014.

Elles ont concerné :

- des dépenses d'entretien, de réparation et de restauration (compte 615) pour 24 576 € dont la quote-part imputable au Musée des dépenses de maintenance du système de sécurité incendie (2 272 €) et les travaux d'optimisation des installations de climatisation (21 934 €) ;

- les dépenses de frais de réception relatifs au déjeuner des prêteurs de l'exposition « Joséphine » et aux déjeuners du comité de programmation du Musée (compte 625) pour 5 585 € soit un recul de 64,55 % par rapport à 2013 ;

- les honoraires d'un coordinateur sécurité-protection de la santé (compte 622) pour 132 €.

C. LES PRODUITS

Les produits liés au Musée ont atteint 245 568 € au titre de l'exercice 2014, soit une baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce montant correspond :

- à la part fixe de la redevance de 235 452 € versée par la Réunion des Musées nationaux aux termes de la convention de délégation de service public relative à la gestion du Musée ;

- à la refacturation de dépenses de fluides du Musée pour un montant de 10 116 €.

IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

Le 9 octobre 2014, la Commission spéciale a constitué son Bureau.

Le 21 janvier 2015, elle a entendu le Directeur des Affaires financières et sociales sur les grands équilibres du budget du Sénat et sur le coût du renouvellement sénatorial de 2014.

Le 28 janvier 2015, elle a entamé un cycle d'auditions relatif au Jardin du Luxembourg. Elle a entendu le Directeur de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins sur la mise en valeur du Jardin et sur les grandes opérations immobilières en cours ou programmées. Elle a également auditionné la Directrice de la Communication.

Le 4 février 2015, elle a procédé à l'audition de Mme Carine BERNÈDE, Directrice des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris, puis à celle de M. Olivier JOSSE, Directeur des relations institutionnelles et Directeur de cabinet du président, et de M. Daniel SANCHO, Directeur du patrimoine et des jardins de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles

Le 11 février 2015, elle a terminé ce cycle par les auditions de Mme Danielle BOURLANGE, Directrice générale de l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE), et du Directeur de la Logistique et des Moyens généraux du Sénat.

Le 18 février 2015, elle a procédé à l'audition du Directeur des Ressources Humaines et de la Formation du Sénat.

Le 25 mars 2015, elle entendu le Directeur des Affaires financières et sociales sur le compte administratif de l'exercice 2014 et a adopté le questionnaire relatif au compte administratif, adressé aux Questeurs.

Le 7 mai 2015, elle a successivement auditionné le Trésorier du Sénat sur les comptes des Caisses des retraites, et le Président-Directeur général de Public Sénat, sur les comptes de cette société pour 2014.

Le 19 mai 2015, elle a procédé à l'audition des Questeurs puis à celle du magistrat de la Cour des comptes responsable de la mission d'audit des comptes du Sénat.

Le 29 avril 2015, le Premier Président de la Cour des Comptes a transmis au Président du Sénat, aux fins de remise au Président à la Commission spéciale son rapport de certification, établi à l'issue de l'audit des comptes du Sénat pour l'exercice 2014, aux termes duquel la Cour « certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat ».

Au cours de sa réunion du mercredi 20 mai 2015, après avoir entendu le rapport de M. Gérard MIQUEL, Rapporteur, et en application du règlement budgétaire et comptable du Sénat, la Commission spéciale a, sur proposition de, M. Eric DOLIGÉ, Président, et par arrêté :

- approuvé définitivement les comptes de l'exercice 2014 et donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;

- donné quitus au Trésorier de la régularité du compte de gestion de l'exercice 2014.

V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014

La Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne :

Prend acte de la formalisation d'indicateurs d'activité annuels par chacune des directions du Sénat. Souhaite toutefois que ces indicateurs correspondent à l'avenir à des objectifs plus clairement définis ;

Demande la mise en place, dès l'exercice 2015, d'une comptabilité analytique ;

Précise que les mesures précédemment évoquées devront concourir à la maîtrise budgétaire déjà largement engagée ;

Rappelle son attachement à une meilleure prise en compte des problématiques de développement durable, en particulier celle de la réduction de la consommation énergétique du Sénat, dans le cadre des futurs travaux de rénovation du Palais de Luxembourg et de ses dépendances ;

Se félicite des avancées effectuées au titre de la valorisation du Jardin du Luxembourg et encourage la poursuite des actions menées en ce sens. A ce titre, suggère :

- d'accentuer la communication sur le rôle joué par le Sénat dans la gestion du Jardin du Luxembourg ;*

- de recourir au mécénat pour contribuer au financement des opérations de restauration réalisées dans le Jardin, sous réserve d'identifier les partenaires pertinents ;*

- de renforcer les contrôles, notamment financiers, opérés sur les concessions autorisées dans le Jardin ;*

- de réfléchir à la « montée en gamme » des exploitants à l'occasion des renouvellements des autorisations d'occupation.*

DEUXIÈME PARTIE

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

I. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories : charges et produits d'exploitation ; charges et produits financiers ; charges et produits exceptionnels. Il ajoute aux résultats budgétaires – commentés dans la première partie – les produits financiers complétés par diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits.

La dotation à la Chaîne parlementaire Public Sénat étant inscrite tant en produits qu'en charges, le compte de résultat du Sénat est un compte de passage, à solde nul à ce titre.

Le total des charges s'établit en 2014 à 490 301 251 €, dont 320 835 502 € au titre des opérations budgétaires (soit 65,44 % du total des charges) et 169 465 749 € au titre des opérations non budgétaires (soit 34,56 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont constituées principalement des charges financières (143,31 M€, soit 84,56 % du total des charges non budgétaires), qui correspondent pour la plus grande partie à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés sur la Réserve spéciale d'intervention (143,28 M€).

Les autres charges non budgétaires (26,16 M€) se décomposent en plusieurs catégories pour des montants très inégaux. Elles sont imputées sur différents comptes (par ordre d'importance : 681, 642, 645, 603, 627, 675, 646, 643, 615). La subvention versée à la Chaîne parlementaire Public Sénat (18 569 000 €) en représente la part principale.

Les produits s'élèvent à 497 126 270 € en 2014, dont 148 116 121 € (soit 29,79 % du total des produits) relèvent d'opérations non budgétaires. Ils sont principalement constitués des produits financiers, et notamment des cessions sur immobilisations financières (143,29 M€), qui s'analysent au regard de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspondants. On compte également des reprises sur provisions, pour un montant de 0,22 M€ (compte 78), ainsi que le produit de la subvention Public Sénat.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, dégage un résultat de + 6 825 019 €.

COMPTE DE RESULTAT DU SENAT TOUS BUDGETS CONFONDUS - 2014			
CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges courantes d'exploitation	347 117 754,07 €	1 - Produits d'exploitation	348 758 970,31 €
ACHATS - 60	5 230 029,50 €	VENTES - 70	1 628 407,88 €
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 61	14 613 873,68 €	SUBVENTION D'EXPLOITATION - 74	323 584 600,00 €
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 62	14 486 124,69 €	SUBVENTION PUBLIC SENAT - 74	18 569 000,00 €
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES - 63	1 405 359,76 €	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION - 75	4 757 953,71 €
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS - 64	179 547 381,12 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	219 008,72 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - 65	125 876 459,97 €		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	5 958 525,35 €		
2 - Charges financières	143 358 564,09 €	2 - Produits financiers	147 897 112,75 €
CHARGES FINANCIERES - 66	143 307 502,99 €	PRODUITS FINANCIERS - 76	147 897 112,75 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	51 061,10 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	0,00 €
3 - Charges exceptionnelles	-175 066,84 €	3 - Produits exceptionnels	470 187,24 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES - 67	-175 066,84 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS - 77	470 187,24 €
TOTAL DES CHARGES	490 301 251,32 €	TOTAL DES PRODUITS	497 126 270,30 €
Résultat général (excédent)	6 825 018,98 €		

II. LE BILAN

À compter du 1^{er} janvier 2007, la mise en place d'un nouveau référentiel comptable a conduit à porter l'intégralité des immobilisations du Sénat au bilan. Cette évolution s'est traduite par le quasi doublement de ce dernier qui retrace depuis lors fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat au 31 décembre de l'exercice clos.

Au sein de ce bilan, et en accord avec les normes comptables de l'État, les biens immobiliers « spécifiques » autrement appelés historiques, notamment le Palais du Luxembourg, sont évalués à l'euro symbolique. Les biens non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont quant à eux valorisés à la valeur de marché, révisée tous les trois ans par France Domaine.

L'actif immobilisé, d'un montant de 376 841 878 € est à mettre en regard des fonds propres qui s'élèvent à 377 356 095 €.

A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

1. Les immobilisations

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement 88,69 % et 11,31 % de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent quant à elles respectivement à 766 340 € et 263 125 190 €, soit 69,82 % de l'actif immobilisé.

Les immobilisations financières, qui atteignent 112 409 141 € constituent 29,83 % des immobilisations, contre 29,63 % en 2013. Elles se répartissent entre le placement des fonds propres - Réserve spéciale d'intervention - pour 112 091 815 € et divers dépôts et cautionnements pour un montant constant de 317 326 €.

L'actif immobilisé - en valeur nette - a donc connu une hausse de 2,90 % entre les clôtures comptables 2013 et 2014 pour atteindre 376 841 878 €. Cette augmentation traduit, d'une part, la politique de travaux engagée sur certains bâtiments non spécifiques dont le Sénat est propriétaire, ainsi que l'évolution de l'actif de la Réserve Spéciale d'Intervention entre les deux clôtures, d'autre part.

2. L'actif circulant

L'actif circulant est resté relativement stable puisqu'il s'élève à 48 059 292 € en 2013 contre 51 708 093 € en 2013.

B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Le bilan fait ressortir la solidité du passif, constitué à 88,81 % de dotations et réserves, contre 88,66 % en 2013. Celles-ci s'établissent à 377 356 095 € en 2014, contre 370 531 076 € fin 2013. Cette augmentation sensible résulte principalement d'un résultat comptable positif (+ 6,82 M€).

Les dettes circulantes s'élèvent à 43,03 M€ à la clôture des comptes 2014, contre 44,72 M€ à la clôture 2013. En 2014, les dettes restent relativement faibles dans les ressources utilisées par le Sénat (10,33 %).

L'essentiel de la position créditrice d'organismes à gestion déléguée est constitué par le solde de la subvention à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS) qui s'élève à 8,801 M€, contre 10,025 M€ en 2013 et correspond aux salaires et aux charges sociales de décembre 2014, ainsi qu'aux charges patronales du dernier trimestre.

Enfin, on retrouve au compte « dettes diverses » une dette de 15 M€ à l'égard de la Réserve Spéciale d'Intervention (contre 16 M€ en 2013), également retracée à l'actif du bilan au compte « débiteurs divers ».

BILAN du SENAT (tous budgets confondus)					Exercice 2014				
ACTIF					PASSIF				
	brut au 31/12/2014	amortissement et provisions	net au 31/12/ 2014	net au 31/12/ 2013		net au 31/12/ 2014	net au 31/12/ 2013		
ACTIF IMMOBILISE					DOTATION et RESERVES				
Immobilisations incorporelles	20	7 339 442,06	6 573 101,90	766 340,16	767 427,95	Fonds propres	10	162 958 779,03	162 958 779,03
Immobilisations corporelles	21	296 612 932,38	33 487 741,94	263 125 190,44	256 406 986,84	Réserve spéciale d'intervention		89 685 267,69	89 685 267,69
Titres de participation	26	541 206,72		541 206,72	541 206,72	Autres fonds propres		73 273 511,34	73 273 511,34
Immobilisations financières	27	112 473 402,05	64 261,10	112 409 140,95	108 494 235,30	Reports à nouveau	11	207 572 296,90	198 986 969,25
Réserve spéciale d'intervention		112 156 075,86	64 261,10	112 091 814,76	108 176 909,11	Réserve spéciale d'intervention		35 528 600,10	32 617 312,22
Dépôts et cautionnements		317 326,19	0,00	317 326,19	317 326,19	Autres fonds propres		172 043 696,80	166 369 657,03
Total de l'actif immobilisé		416 966 983,21	40 125 104,94	376 841 878,27	366 209 856,81	Résultat	12	6 825 018,98	8 585 327,65
ACTIF CIRCULANT						Réserve spéciale d'intervention		2 011 940,47	2 911 287,88
Stocks de marchandises	32	383 876,43		383 876,43	409 996,03	Dotation Sénat		4 813 078,51	5 674 039,77
Fournisseurs débiteurs	40	9 036,44		9 036,44	8 200,00	Total des fonds propres		377 356 094,91	370 531 075,93
Créances et comptes rattachés	41	786 587,48	451 676,15	334 911,33	625 311,55				
Sénateurs / personnel avances et acomptes	42	24 260,88		24 260,88	5 080,59				
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43	3 415,94		3 415,94	4 350,71	Provisions pour risques et charges	15	3 661 346,64	1 837 771,45
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45	-		-	-				
Débiteurs divers	46	16 472 579,09		16 472 579,09	20 741 675,00	Dettes financières	16	852 541,90	824 935,84
Comptes de régularisation	48	251 695,60		251 695,60	198 576,61	DETTES CIRCULANTES			
Valeurs mobilières de placement	50	0,00		0,00	3 563 055,02	Fournisseurs	40	9 247 886,73	9 373 769,39
Etablissements bancaires et assimilés	51	30 403 631,53		30 403 631,53	26 010 430,59	Créances et comptes rattachés (créditeurs)	41	-	-
Caisse	53	78 484,66		78 484,66	69 017,43	Sénateurs et Personnel	42	3 670 896,97	3 196 410,35
Régies et avances professionnelles	54	97 400,00		97 400,00	72 400,00	Caisses de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux	43	3 591 956,75	3 389 537,04
						Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	45	11 506 860,98	12 739 510,18
						Dettes diverses	46	15 013 585,29	16 024 940,16
						Comptes de régularisation	48	-	-
						Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-
Total de l'actif circulant		48 510 968,05	451 676,15	48 059 291,90	51 708 093,53	Total des dettes circulantes		43 031 186,72	44 724 167,12
Total actif		465 477 951,26	40 576 781,09	424 901 170,17	417 917 950,34	Total passif		424 901 170,17	417 917 950,34

TROISIÈME PARTIE

COMPTABILITÉS ANNEXES

I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES

Les régimes de retraites du Sénat se caractérisent par un système mixte entre répartition et capitalisation, décidé et mis en œuvre lors de leur constitution en 1905. Aussi, en dépit d'un taux de couverture⁵ insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, les Caisses des retraites du Sénat équilibrent leurs charges à court, moyen et long terme sans solliciter de subvention de la part de l'État.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel pour l'exercice 2014.

Le montant total des prestations versées par la Caisse des retraites des Anciens Sénateurs s'élève à 30,13 M€. Il a augmenté de 2,25 % entre 2013 et 2014 sous l'effet d'une augmentation du nombre de pensionnés, notamment ceux bénéficiaires d'une pension directe (+ 19,25 %). Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs a diminué de 0,78 % entre 2013 et 2014, les différentes composantes affichant des évolutions plus ou moins accentuées (- 0,84% pour les cotisations de base et - 0,71% pour les cotisations au régime complémentaire).

Le compte de résultat met en évidence un déséquilibre technique de 18,95 M€, résultat logique d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (37,1 % contre 38,2 % en 2013). Ce déficit est toutefois couvert par un résultat financier positif (18,97 M€).

Compte tenu des reprises sur provisions nettes des dépréciations (0,47 M€), la Caisse affiche un résultat comptable positif de 0,11 M€. En 2013, elle avait enregistré un bénéfice de 19,82 M€.

Les pensions servies par la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat se sont élevées à 42,11 M€, en augmentation de 5,94 % par rapport à 2013. Cette hausse résulte essentiellement de facteurs démographiques, avec 35 pensions supplémentaires à la fin de l'année 2014 (934 contre 899).

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des Retraites du Personnel a diminué de 6,71 % entre 2013 et 2014, passant de 19,28 M€ à 17,99 M€. Une nouvelle baisse du nombre de cotisants, passé de 1 214 à 1 196 personnes, et l'absence de revalorisation du point de la fonction publique expliquent ce recul.

⁵ Le taux de couverture mesure la capacité des cotisations à couvrir les prestations

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un déséquilibre technique de 24,12 M€, qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant et en baisse tendancielle (42,7 % en 2014, contre 48,5 % en 2013). Le résultat financier positif (22,24 M€) n'a pas suffi à couvrir ce déficit technique.

Compte tenu des reprises nettes des dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs enregistrées en 2014 (0,70 M€), la Caisse affiche un résultat comptable déficitaire de 1,65 M€. En 2013, elle avait enregistré un bénéfice de 19,66 M€.

COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS - 2014				
CHARGES		PRODUITS		
1 Charges techniques		1 Produits techniques		
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	30 132 287,09	COTISATIONS	
			Cotisations patronales	756 111 000
			Cotisations salariales normales	756 112 100
			Cotisations salariales supplémentaires	756 112 400
			Cotisations régime complémentaire	756 112 300
			Cotisations salariales-Bonifications	756 113 000
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	1 990 211,22	Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	756 420 000
Total charges techniques		32 122 498,31	Total produits techniques	13 170 479,24
Résultat technique (excédent)		-	Résultat technique (déficit)	18 952 019,07
2 Charges courantes		2 Produits courants		
Travaux et services extérieurs	610 000 000	51 756,05	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	753 000 000
	655 000 000			758 100 000
Redevance annuelle de gestion	658 100 000	426 048,00		
Total charges courantes		477 804,05	Total produits courants	98 344,22
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat courant d'exploitation (déficit)	379 459,83
3 Charges financières		3 Produits financiers		
Charges d'intérêts	661 500 000	-	Revenus des fonds investis	762 100 000
				764 000 000
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000		Revenus des fonds prêtés	762 600 000
Autres charges financières	668 000 000	-	Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	767 000 000
			Autres produits financiers	768 000 000
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	66 918 387,70	Produit de cession des immobilisations financières	769 100 000
Total charges financières		66 918 387,70	Total produits financiers	85 887 106,47
Résultat financier (excédent)		18 968 718,77	Résultat financier (déficit)	-
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	-	Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante	771 800 000
			Autres produits exceptionnels	778 000 000
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations		
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	4 115 247,58	Reprises sur dépréciations éléments financiers	786 620 000
	686 650 000			786 650 000
Total dotations		4 115 247,58	Total reprises	4 590 159,55
Résultat sur dépréciations (excédent)		474 911,97	Résultat sur dépréciations (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES		103 633 937,64	TOTAL DES PRODUITS	103 746 089,48
Résultat général (excédent)		112 151,84	Résultat général (déficit)	-

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2014									
ACTIF					PASSIF				
Comptes et numéros	brut	provisions	net au 31/12/2014	net au 31/12/2013	Comptes et numéros	31/12/2014	31/12/2013		
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES				
Immobilisations incorporelles	20	1 090,00	-	1 090,00	1 090,00	Dotation et réserves	10	609 429 925,99	609 429 925,99
						Report à nouveau	11	14 237 506,87	- 5 587 190,52
						Effet du changement de référentiel	11	- 1 596 508,66	- 1 596 508,66
Immobilisations financières	27	536 048 895,16	13 369 109,61	522 679 785,55	547 873 131,68	Résultat de l'exercice	12	112 151,84	19 824 697,39
Total des immobilisations		536 049 985,16	13 369 109,61	522 680 875,55	547 874 221,68	Total des fonds propres		622 183 076,04	622 070 924,20
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT				
Fournisseurs débiteurs	40	-		-	-	Fournisseurs	40	-	-
Créances et comptes rattachés	41 42 46	10 872,06		10 872,06	216,75	Dettes et comptes rattachés	41 42	786,84	786,84
Débiteurs divers	47 48	30 400,99		30 400,99	397 819,10	Créditeurs divers	46	24 570,27	1 860,88
Valeurs mobilières de placement	50	23 835,40		23 835,40	6 590 957,08	Compte d'attente	47	5 498,76	-
Total de l'actif circulant		65 108,45		65 108,45	6 988 992,93	Total du passif circulant		30 855,87	2 647,72
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF				
Établissements bancaires et assimilés	51	3 850 392,15		3 850 392,15	3 871 827,48	Établissements bancaires et assimilés	51	2 607 234,37	2 288 985,61
Compte sur livret et comptes à terme	51	98 224 790,13		98 224 790,13	65 627 515,44				
Caisse	53	-		-	-				
Virements internes entre caisses	58	-		-	-	Virements internes entre caisses	58	-	-
Total de la trésorerie d'actif		102 075 182,28		102 075 182,28	69 499 342,92	Total de la trésorerie de passif		2 607 234,37	2 288 985,61
Total actif				624 821 166,28	624 362 557,53	Total passif		624 821 166,28	624 362 557,53
			Au 31/12/2014	Au 31/12/2013				Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (1)				620 928 410,08	620 435 577,78	Engagements de retraite (2)		834 288 000,00	695 429 000,00

COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT - 2014

CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse 656 000 000	42 109 450,31	Cotisations patronales 756 111 000	13 266 662,83
		Cotisations salariales normales 756 112 100	4 289 517,87
		Cotisations salariales-services antérieurs 756 112 200	133 501,32
Prestations à la charge du Budget du Sénat 656 000 000	3 436 855,63	Cotisations salariales-études 756 112 300	182 267,89
Dotation aux provisions pour charges techniques 681 500 000	-	Cotisations salariales-bonifications 756 113 000	116 869,82
		Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat 756 420 000	3 436 855,63
Total charges techniques	45 546 305,94	Total produits techniques	21 425 675,36
Résultat technique (excédent)	-	Résultat technique (déficit)	24 120 630,58
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs 617 000 000	62 742,34	Jetons de présence et rétrocessions de commissions 753 000 000	105 229,74
Redevance annuelle de gestion 655 000 000	518 269,00	758 100 000	
Total charges courantes	581 011,34	Total produits courants	105 229,74
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat courant d'exploitation (déficit)	475 781,60
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts 661 500 000	-	Revenus des fonds investis 762 100 000	11 267 102,47
Charges nettes sur cession des VMP 667 000 000	-	764 000 000	
Autres charges financières 668 000 000	-	Revenus des fonds prêtés 762 600 000	1 797 831,56
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées 669 100 000	71 239 803,99	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement 767 000 000	36 296,94
		Autres produits financiers 768 000 000	1 653 387,86
		Produits de cession des immobilisations financières 769 100 000	78 729 721,45
Total charges financières	71 239 803,99	Total produits financiers	93 484 340,28
Résultat financier (excédent)	22 244 536,29	Résultat financier (déficit)	-
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles 671 800 000	-	Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante 771 800 000	0,01
		Autres produits exceptionnels 778 000 000	
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	0,01
Résultat exceptionnel (excédent)	0,01	Résultat exceptionnel (déficit)	-
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers 686 620 000	4 214 407,41	Reprises sur dépréciations éléments financiers 786 620 000	4 919 948,76
686 650 000		786 650 000	
Total dotations	4 214 407,41	Total reprises	4 919 948,76
Résultat sur dépréciations (excédent)	705 541,35	Résultat sur dépréciations (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	121 581 528,68	TOTAL DES PRODUITS	119 935 194,15
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	1 646 334,53

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT au 31 décembre 2014							
ACTIF					PASSIF		
Comptes et numéros	brut au 31/12/2014	provisions	net au 31/12/2014	net au 31/12/2013	Comptes et numéros	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles 20	1 090,00		1 090,00	1 090,00	Dotation et réserves 10	749 011 052,39	749 011 052,39
					Report à nouveau 11	25 807 158,81	6 147 508,29
					Effet du changement de référentiel 11	- 1 372 474,16	- 1 372 474,16
Immobilisations financières 27	633 823 467,82	14 074 281,49	619 749 186,33	650 363 976,22	Résultat net de l'exercice 12	- 1 646 334,53	19 659 650,52
Total des immobilisations	633 824 557,82	14 074 281,49	619 750 276,33	650 365 066,22	Total des fonds propres	771 799 402,51	773 445 737,04
					Provisions pour charges 15	173 083,03	173 083,03
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs débiteurs 40					Fournisseurs 40		
Créances et comptes rattachés 41 42	116 405,18		116 405,18	64 650,66	Dettes et comptes rattachés 41 42	-	731,72
Débiteurs divers 46	32 579,32		32 579,32	934 195,58	Créditeurs divers 46	81 726,17	57 927,68
Compte d'attente 47 48					Compte d'attente 47 48	8 902,63	7 526,54
Valeurs mobilières de placement 50	23 830,14		23 830,14	8 482 665,83			
Total de l'actif circulant	172 814,64		172 814,64	9 481 512,07	Total du passif circulant	90 628,80	66 185,94
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF		
Établissements bancaires et assimilés 51	4 388 220,20		4 388 220,20	5 287 070,45	Établissements bancaires et assimilés 51	3 403 661,29	3 143 507,69
Compte sur livret et comptes à terme 51	151 155 464,46		151 155 464,46	111 694 864,96			
Caisse 53							
Virements internes entre caisses 58					Virements internes entre caisses 58		
Total de la trésorerie d'actif	155 543 684,66		155 543 684,66	116 981 935,41	Total de la trésorerie de passif	3 403 661,29	3 143 507,69
Total ACTIF			775 466 775,63	776 828 513,70	Total PASSIF	775 466 775,63	776 828 513,70
		Au 31/12/2014		Au 31/12/2013			Au 31/12/2014
							Au 31/12/2013
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (1)			770 927 131,42	771 418 745,87	Engagements de retraite (2)	1 937 330 000,00	1 484 535 000,00

II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les comptes du régime autonome de sécurité sociale font apparaître un **excédent** de 1 323 924 €, en 2014. La Caisse des Sénateurs enregistre un excédent de 1 574 283 €, qui vient compenser le déficit de 250 453 € de la Caisse du personnel. Cet excédent est en recul par rapport à celui constaté au cours de l'exercice précédent, qui s'élevait à 1 215 254 €. Deux raisons principales expliquent cette évolution :

- l'augmentation des recettes du régime (+ 1,44%) ;
- la baisse sensible des dépenses d'assurance maladie-maternité-décès (- 1,66%).

Conformément aux règlements des Caisses autonomes, l'excédent fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les recettes des deux Caisses, d'un montant de 23,38 M€⁶, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la **contribution sociale généralisée** (CSG) qui représente environ 50 % des recettes du régime autonome et qui est affectée exclusivement au financement de ses **prestations de base**.

en millions d'euros

RECETTES ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾	Évolution ⁽²⁾
Caisse autonome des Sénateurs	9,18	9,25	0,76%
Caisse autonome du personnel	13,86	14,12	1,89 %
TOTAL	23,05	23,38	1,44 %
⁽¹⁾ hors transferts entre Caisses et au budget du Sénat			
⁽²⁾ pourcentage calculé avant arrondi			

- Les recettes de CSG ont peu évolué par rapport à 2013. S'agissant des sénateurs, le produit de la CSG et des contributions de solidarité assimilées a atteint 4,42 M€ en 2014, soit un montant identique à celui constaté l'année précédente. Concernant le personnel, le produit de la CSG est resté stable à 7,2 M€.

Le produit de la CSG est **inférieur** aux dépenses du régime de base pour les deux caisses. Conformément au principe de solidarité entre les régimes et entre les caisses, le déficit du régime de base de chacune des caisses est compensé grâce à des **transferts financiers** :

⁶ Avant reversement de l'excédent au budget du Sénat.

- le régime complémentaire de la Caisse des Sénateurs verse un ajustement d'équilibre de **152 194 €** au régime de base de ladite caisse ;

- le régime complémentaire de la Caisse du Personnel verse un ajustement d'équilibre de 849 635 € au régime de base de ladite caisse. Après versement de cette subvention, le déficit de 250 453 € constaté sur le régime complémentaire de la caisse du personnel, est compensé par une subvention d'équilibre du même montant provenant du régime complémentaire de la Caisse des Sénateurs. Au total, la caisse du personnel est subventionnée à hauteur de 250 453 €.

- Le financement du **régime complémentaire** repose sur la cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD), due par les assurés, et sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

S'agissant de la seule Caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent à 325 078 € au cours du dernier exercice, soit une hausse de 0,99 % imputable à l'augmentation du nombre de pensionnés.

Pour la Caisse du Personnel, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent 794 424 € en 2014, en hausse de 1,11 % par rapport à 2013. Cette progression résulte exclusivement de l'augmentation du nombre de retraités puisque, s'agissant des actifs, il est constaté une baisse nette du produit de la cotisation.

Le financement des prestations complémentaires est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur, soit 3,80 M€ pour la Caisse des Sénateurs et 4,85 M€ pour celle du personnel. Cette contribution est en hausse de 1,13% pour la Caisse des Sénateurs et de 2,13% pour celle du personnel.

En outre, est inscrite en produit de la section obligatoire la contribution versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui s'élève, pour l'ensemble du régime autonome, à 58 501 € en 2014.

La gestion de la trésorerie du régime permet de réaliser des plus-values de cessions de titres pour l'exercice 2014. Elles atteignent 50 635 € pour les deux caisses contre 74 435 € en 2013.

B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

en millions d'euros

Dépenses	2013	2014	Évolution ⁽²⁾
Prestations maladie-maternité ⁽¹⁾	16,12	16,03	-0,59 %
Prestations décès	1,46	1,26	-13,47 %
Total	17,58	17,29	-1,66 %
<i>Dont caisse des sénateurs</i>	6,27	6,26	-0,25 %
- prestations maladie ⁽¹⁾	5,31	5,42	2,19 %
- prestations décès	0,96	0,83	-13,71 %
<i>Dont caisse du personnel</i>	11,3	11,03	-2,44 %
- prestations maladie ⁽¹⁾	10,81	10,6	-1,96 %
- prestations décès	0,49	0,43	-13 %
(1) compte tenu des provisions et reprises sur provisions			
(2) pourcentage calculé avant arrondi			

Globalement, les **dépenses d'assurance maladie-maternité-décès** connaissent une légère diminution de **1,66 %** en 2014, marquant ainsi un ralentissement par rapport à la hausse de 0,9 % constatée en 2013. Ce résultat s'explique principalement par la baisse sensible des dépenses d'assurance décès, les dépenses d'assurance maladie-maternité restant quasiment stables.

- Concernant les seules **dépenses d'assurance maladie-maternité**, leur montant s'élève en 2014, y compris les provisions et déduction faite des reprises effectuées au titre de 2013, à **16,03 M€**, en baisse de **0,59 %** par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution fait suite à un exercice pendant lequel les dépenses d'assurance maladie-maternité avaient augmenté (2,52% en 2013).

- Les provisions** relatives aux prestations d'assurance maladie-maternité sont inscrites en charges de chacune des deux Caisses. Elles correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes à des soins effectués en 2014 pour lesquelles les remboursements n'interviendront qu'en 2015.

En 2015, les provisions, calculées sur la moyenne des droits constatés au titre des cinq exercices antérieurs, représentent au total **2 035 137 €**, soit 12,7 % des dépenses d'assurance maladie-maternité de l'exercice.

- Le régime autonome contribue au financement de divers fonds et organismes, notamment le Fonds d'intervention régional (Fir) qui a reçu 212 222 € en 2014. Il contribue aussi au financement de certains éléments de la rémunération des professionnels de santé (rémunération sur objectifs de santé publique et cotisations des professionnels et auxiliaires médicaux) et des établissements de santé (forfait annuel d'urgence et établissements sous forfait de soins). En 2014, le versement du Sénat s'élève à **580 285 €**.

- Concernant les **dépenses d'assurance décès** (capitaux décès et allocations funéraires), elles **diminuent de 13,47 %** par rapport à l'exercice 2013 pour atteindre 1,26 million d'euros.

Le montant des dépenses dépend non seulement du nombre de décès constatés au cours de l'année (59 en 2014 contre 72 en 2013) mais aussi du montant des prestations versées, qui varient en fonction du niveau de rémunération de la personne décédée.

Concernant la Caisse des Sénateurs, 31 décès ont été enregistrés en 2014, contre 48 en 2013. Trois décès ont concerné un Sénateur en exercice. S'agissant de la Caisse du Personnel, 28 décès, dont celui d'un fonctionnaire en activité, ont été constatés, contre 25 en 2013.

Les dépenses d'assurance décès de la Caisse des Sénateurs diminuent de 13,71 %, passant de 965 512 € en 2013 à 833 126 € en 2014. Celles de la Caisse du Personnel s'élèvent à 429 050 €, après 493 144 € en 2013, soit une baisse de 13 %.

- Les **charges à payer décès** pour les prestations décès correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes aux décès ayant eu lieu en 2014 pour lesquels les remboursements n'interviendront qu'en 2015, compte tenu du délai nécessaire pour obtenir certaines pièces. En 2014, ces charges à payer s'élèvent à 299 012 €, soit 20,5 % du total des dépenses de prestations décès de l'exercice.

- Les **charges de gestion**, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, s'élèvent à 1,82 M€ contre 1,83 M€ en 2013.

Les charges de gestion sont principalement composées de la redevance de gestion qui s'élève, en 2014, à 1 599 552 €, contre 1 608 283 € en 2013, et des dépenses d'infogérance. Ces dernières s'élèvent à 224 526 € en 2014 contre 228 386 € en 2013.

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)

Exercice 2014

CHARGES		Solde 2014	PRODUITS		Solde 2014
1. Charges d'exploitation			1. Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		3 732 503,46			
Prestations décès - capital décès		269 999,10	Contribution sociale généralisée	756511	4 265 157,20
Action sanitaires et sociales		65,97	Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG	756111121	45 642,16
Actions de prévention		515,92	Cotisations des Sénateurs dont le domicile fiscal est situé hors de France	756112111	17 328,56
			Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France	7565111110	91 101,53
			Autres contributions (reversement CNSA)		14 365,87
Total Prestations sociales	656	4 003 084,45	Total cotisations sociales et CSG	756 et 757	4 433 595,32
Autres charges de gestion technique	65	145 206,97			
Subvention de gestion technique	658	-	Subvention de gestion technique	758	152 194,04
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Autres charges de gestion courante	655	309 512,37			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	557 923,16	Reprise sur provisions	781	429 973,00
Total charges d'exploitation		5 015 726,95	Total produits courants		5 015 762,36
Résultat courant d'exploitation (excédent)		35,41	Résultat d'exploitation (déficit)		-
2.Charges financières			2. Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	35,41	Produits de gestion financière	767	-
Total charges financières		35,41	Total produits financiers		-
Résultat financier (excédent)		-	Résultat financier (déficit)		35,41
3. Charges exceptionnelles			3. Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels	774	-
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		-
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		5 015 762,36	TOTAL DES PRODUITS		5 015 762,36
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)

Exercice 2014

CHARGES		Solde 2014	PRODUITS		Solde 2014
1. Charges d'exploitation			1. Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		1 558 381,68	Cotisations patronales	756111111	3 808 078,99
			Cotisations salariales	756111121	163 191,29
Prestations décès		563 127,03	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	756112111	161 886,63
Action sanitaire et sociale		133 189,02			
Actions individualisées de prévention		-			
Total Prestations sociales	656	2 254 697,73	Total cotisations sociales	756	4 133 156,91
Autres charges de gestion technique	6572	-			
Subvention de gestion technique	658	1 726 571,19	Subvention de gestion technique	7583	-
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Achats de matériel, équipement	605	155,57			
Déplacements, missions, colloques	625	-			
Services bancaires	627	1 212,00			
Redevance pour concession de logiciel	651	48 206,60			
Autres charges de gestion courante	655	126 123,09			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	238 046,00	Reprise sur provisions	781	229 517,00
Total charges d'exploitation		4 395 012,18	Total produits courants		4 362 673,91
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat d'exploitation (déficit)		32 338,27
2. Charges financières			2. Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	-	Produits de gestion financière	767	32 338,27
Total charges financières		-	Total produits financiers		32 338,27
Résultat financier (excédent)		32 338,27	Résultat financier (déficit)		-
3. Charges exceptionnelles			3. Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels	77	-
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		-
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		4 395 012,18	TOTAL DES PRODUITS		4 395 012,18
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs - Exercice 2014

ACTIF

	Compte	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013		Compte	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
ACTIF IMMOBILISE				DOTATION et RESERVES			
				Reports à nouveau	11	2 708 704,88	2 708 704,88
				Résultat	12	-	-
				Total des fonds propres		2 708 704,88	2 708 704,88
				Provisions pour prestations	15	795 969,16	659 490,00
Total actif immobilisé		-	-	Total passif immobilisé		3 504 674,04	3 368 194,88
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs débiteurs	40	42 508,88	11 580,50	Fournisseurs	401	-	399,06
Créances et comptes rattachés	41	786 604,23	757 012,40	Créances et comptes rattachés	41	-	-
Relations financières avec une autre entité	456	29 225,38	-	Relations financières avec une autre entité	456	29 225,38	-
Produits à recevoir	46	666,32	47 581,68	Charges à payer	4686	1 813 387,73	1 747 555,24
Valeurs mobilières de placement	50	1 022 445,22	-	Prestations à classer ou à régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires	51	3 465 837,12	4 299 974,60	Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-
Total de l'actif circulant		5 347 287,15	5 116 149,18	Total des dettes		1 842 613,11	1 747 954,30
Total actif		5 347 287,15	5 116 149,18	Total passif		5 347 287,15	5 116 149,18

CHARGES		Solde 2014	PRODUITS		Solde 2014
1- Charges d'exploitation			1 - Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		6 783 487,37			
Prestations décès - capital décès		29 271,12	Contribution sociale généralisée		7 206 910,52
Action sanitaire et sociale		275,55	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement		2 401,65
Actions de prévention		1 414,59	Autres contributions (reversement CNSA)		44 135,49
Total Prestations sociales	656	6 814 448,63	Total cotisations sociales et CSG	756 et 757	7 253 447,66
Autres charges de gestion technique	657	435 078,41	Produits exceptionnels de gestion courante	774	10 342,12
Subvention de gestion technique	658	-	Subvention de gestion technique	758	849 634,67
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Autres charges de gestion courante	655	803 760,80			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	863 814,16	Reprise sur provisions	781	803 786,00
Total charges d'exploitation		8 917 102,00	Total produits courants		8 917 210,45
Résultat courant d'exploitation (excédent)		108,45	Résultat d'exploitation (déficit)		-
2 - Charges financières			2 - Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	108,45	Produits de gestion financière	76	-
Total charges financières		108,45	Total produits financiers		-
Résultat financier (excédent)		-	Résultat financier (déficit)		108,45
3 - Charges exceptionnelles			3 - Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-			
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		-
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		8 917 210,45	TOTAL DES PRODUITS		8 917 210,45
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

CHARGES		Solde 2014	PRODUITS		Solde 2014
1 - Charges d'exploitation			1- Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		3 759 353,31	Cotisations patronales 756111111		4 853 028,83
			Cotisations salariales 756111121		435 361,53
Prestations décès		399 779,04	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement 756112111		359 062,26
Action sanitaire et sociale		382 306,07			
Actions de prévention		-			
Total Prestations sociales	656	4 541 438,42	Total cotisations sociales	756	5 647 452,62
Autres charges de gestion technique	657	-			
Subvention de gestion technique	658	849 634,67	Subvention de gestion technique	7583	250 453,24
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Achats de matériel, équipement	605	476,43			
Déplacements, missions, colloques	625	-	Prestations indues à récupérer	7586	-
Services bancaires	627	1 212,00			
Redevance pour concession de logiciel	651	146 346,68	Contribution Capitaux Décès - Dotation	7585	9 672,92
Autres charges de gestion courante	655	390 128,53			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	375 354,00	Reprise sur provisions	781	377 715,00
Total charges d'exploitation		6 304 590,73	Total produits courants		6 285 293,78
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat d'exploitation (déficit)		19 296,95
2 - Charges financières			2 - Produits financiers		
Charges diverses	66	-	Produits de gestion financière	76	18 296,95
Total charges financières		-	Total produits financiers		18 296,95
Résultat financier (excédent)		18 296,95	Résultat financier (déficit)		-
3 - Charges exceptionnelles			3 - Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels	77	1 000,00
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		1 000,00
Résultat exceptionnel (excédent)		1 000,00	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		6 304 590,73	TOTAL DES PRODUITS		6 304 590,73
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel - Exercice 2014

ACTIF				PASSIF			
	Compte	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013		Compte	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
ACTIF IMMOBILISE				DOTATION et RESERVES			
				Reports à nouveau	11	3 002 863,14	3 002 863,14
				Résultat	12	-	-
							-
				Total des fonds propres		3 002 863,14	3 002 863,14
				Provisions pour prestations	15	1 239 168,16	1 181 501,00
Total actif immobilisé		-	-	Total passif immobilisé		4 242 031,30	4 184 364,14
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs débiteurs	40	44 242,28	10 957,00	Fournisseurs	401	-	1 700,72
Créances et comptes rattachés	41	1 288 430,49	1 285 079,42	Charges à payer	46	73 437,39	112 960,48
Relations financières avec une autre entité	456	32 415,28	-	Relations financières avec une autre entité	456	32 415,28	-
Produits à recevoir	46	251 801,19	446 946,80	Prestations à classer ou à régulariser	475	-	-
Valeurs mobilières de placement	50	1 533 667,83	-				
Etablissements bancaires	51	1 197 326,90	2 557 213,64	Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-
Total de l'actif circulant		4 347 883,97	4 300 196,86	Total des dettes		105 852,67	114 661,20
Total actif		4 347 883,97	4 300 196,86	Total passif		4 347 883,97	4 299 025,34

QUATRIÈME PARTIE

LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT »

**Rapport de gestion
du Conseil d'Administration de Public-Sénat
à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 27 mai 2015**

* * *

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du 27 mai 2015 les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. Comptes annuels

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2014. Ils portent sur le quinzième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

1.1. Analyse des produits

En 2014, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'est élevée à **18 569 000 euros**, dont **18 045 000 euros affectés à l'exploitation** de la chaîne, en hausse de 703 000 euros par rapport à 2013. Cette évolution correspond à la progression de 1,75% (303 000 €) prévue dans le COM signé le 30 décembre 2012, et à la prise en compte du principe de « transparence financière » entre la chaîne et son actionnaire unique. En effet, à compter du 1er janvier 2014 a été mis un terme à la mise à disposition auprès de Public Sénat des fonctionnaires du Sénat. Parallèlement, le montant des loyers et des charges a été révisé pour les rendre conformes aux prix du marché. En contrepartie, la chaîne a bénéficié d'une dotation complémentaire fixée à 400 000 € (200 000 € et 200 000 €). En 2014, la dotation du Sénat représente 96,8 % des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 551 884 euros, en forte hausse par rapport à 2013 où ils s'élevaient à 304 323 euros. Ce chiffre comprend :

- 347 750 € de produits de parrainage, contre 215 250 € en 2013. Cette hausse correspond pour l'essentiel à la prise en compte en année pleine du nouveau parrainage conclu sur l'émission *Bibliothèque Médicis* ;
- 32 800 € de produits de coproduction, contre 36 691 € en 2013.
- 6 825 € de produits divers, contre 47 954 € en 2013 (*dont 33 666 € lié à une régularisation de l'organisme de retraite*) ;
- 164 509 € de produits de droits de diffusion, contre 4 428 € en 2013. Cette forte hausse correspond à la vente de droit de diffusion à l'INA de l'émission

« *Déshabillons-les* » en contrepartie de l'achat par Public Sénat d'extraits à l'INA pour illustrer ce programme (compensation dans le cadre d'un partenariat INA-Public Sénat).

Enfin, sont enregistrés 41 442 euros de transferts de charges divers. Aucune reprise de provision n'est en revanche constatée.

Les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent ainsi à **18 638 326 euros** au total.

Les produits financiers, principalement issus des placements de la chaîne dont la rentabilité a légèrement progressé en 2014, se sont élevés à 23 197 euros, contre 18 421 euros en 2013.

Les produits exceptionnels s'élèvent quant à eux à **875 618 euros**, composés de :

- 785 618 € de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, contre 718 413 euros en 2013.
- 90 000 € d'ajustements de provisions pour risques.

1.2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation se sont élevées en 2014 à **19 419 565 euros**, en hausse de 5 %, réparties comme suit :

- 5 730 276 € de salaires et charges, en hausse de 7,1 %. Le chiffre est conforme à la cible du COM de 5 760 000 €. Cette évolution inclut à hauteur de 3,8% les 200 000 € correspondant à la pris en compte du principe de transparence financière exposé ci-dessus avec la fin de la mise à disposition des fonctionnaires du sénat et la création de quatre postes. Le solde correspond à l'intégration en année pleine d'un fonctionnaire d'Etat jusqu'ici mis à disposition, et la prise en compte des progressions automatiques de salaires liée à l'ancienneté (GVT), les mesures individuelles et collectives. La masse salariale représente 29,5% des charges d'exploitation, stable par rapport à 2013 (29%) ;
- 4 511 085 € de frais de diffusion TNT, stables par rapport à 2013 conformément au contrat conclu avec GR1. Ces frais représentent 23,2 % des charges d'exploitation ;
- 7 444 056 € d'autres charges d'exploitation, en hausse de 268 578 € (3,7%) par rapport à 2013 ;
- 760 060 € d'impôts et taxes, en hausse de 16,2%. Cette hausse s'explique par la taxe sur les salaires, qui augmente de 40 k€, et la taxe sur les services de télévision (TST) qui passe de 112 k€ à 160 k€ ;
- 974 088 € de dotation aux amortissements des équipements de la chaîne, en hausse de 21,7% par rapport à 2013.

Les charges exceptionnelles s'élèvent quant à elles à 100 000 euros.

1.3. Formation du résultat

Le résultat d'exploitation négatif de **781 239 euros** ainsi dégagé s'explique pour la plus grande part par les dotations aux amortissements comptabilisées en charges d'exploitation (972 294 €), dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (785 618 €).

Le résultat financier s'est quant à lui élevé à **11 150 euros**, contre 17 128 euros en 2013.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges et produits exceptionnels et la reprise des subventions d'investissement précités, s'élève à **775 618 euros**.

Au 31 décembre 2014, Public Sénat présente un **résultat net bénéficiaire de 5 529 euros**.

1.4. Bilan et trésorerie

Les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2014 à **666 860 euros**, stables par rapport à 2013.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2014 s'élève quant à elle à **1 057 011 euros**.

Le passif de la chaîne intègre au 31 décembre 2014 une dette de 593 175 euros, correspondant à l'emprunt de 750 000 euros contracté en décembre 2013 afin de financer les travaux d'installation du nouveau siège social de la chaîne au 20, rue de Vaugirard.

Le fonds de roulement de la chaîne s'élève à 518 707 €, stable par rapport au montant 2013 (520 973 euros).

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice reste essentiellement liée au cycle d'exploitation de Public Sénat, qui présente un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie s'établit à **3 580 683 euros**, en baisse de 665 717 € par rapport à 2013. Cette baisse est essentiellement due à la progression des créances non encaissées à la clôture.

II. Rapport d'activité

2014 a constitué la deuxième année d'exécution du contrat d'objectif et de moyens (COM) signé entre Public Sénat et le Sénat le 19 décembre 2012 pour la période 2013-2015. Ce deuxième exercice a fait l'objet d'un rapport, qui retrace la mise en œuvre de la stratégie éditoriale de la chaîne, ses développements numériques et sa politique de partenariats et les moyens mobilisés en conséquence. Le présent rapport en reprend les principales conclusions.

2.1. Les programmes produits et diffusés en 2014

Aux termes de la loi du 30 décembre 1999 portant création de La Chaîne Parlementaire, Public Sénat remplit une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques. Le suivi et le décryptage du travail parlementaire est au cœur de la ligne éditoriale de la chaîne et sa stratégie de programmes : montrer, expliquer et faire partager.

Public Sénat rend compte et décrypte toutes les semaines le travail du Sénat et des sénateurs. Le traitement de la séance a connu une importante évolution à la rentrée 2013 et tout au long de l'année 2014, avec la mise en place d'une nouvelle tranche d'information, *24h Sénat*, et l'installation d'une caméra dans la tribune de presse de l'hémicycle. Sont ainsi diffusés et analysés, de 16h à 19h30, les moments forts de l'examen des textes dans l'hémicycle ainsi que des auditions d'experts et de personnalités politiques menées par les commissions du Sénat.

L'émission « *On refait la séance* » s'est poursuivie. Diffusée après les « *Questions d'actualité au gouvernement* » permet aux ministres et parlementaires de débattre un jeudi sur deux sur un plateau situé au cœur du Sénat, dans la salle des conférences. Et toujours, les « *Focus* » consacrés aux initiatives de sénateurs dans leur région.

On note en 2014 une progression importante des reportages, longs et courts, consacrés au Sénat. Ces programmes, qui mobilisent d'importants moyens au sein de la rédaction de la chaîne, contribuent à éclairer les téléspectateurs sur les enjeux des travaux parlementaires et l'activité des sénateurs. Cette augmentation est essentiellement due à la production de 9 modules courts sur le Sénat dans la guerre de 14-18 présentés par Pierre-Henri Gergonne avec Jean Garrigues.

Tout au long de l'année 2014, les journalistes de Public Sénat ont suivi au plus près et dans la durée les travaux des sénateurs. Trois « *Dessous de la loi* » ont été réalisés, le premier sur le cumul des mandats « *Les révoltés du cumul* », le deuxième sur « *La réforme pénale* » et le troisième sur « *La réforme territoriale* ». Les travaux de trois missions sénatoriales ont également été suivis sur « *Ecomouv* », « *Le sport business* » et « *Les rythmes scolaires* ».

Public Sénat a également poursuivi sa présence dans les territoires à travers les émissions « *Itinéraire bis* », qui fait découvrir au téléspectateur une France inattendue, « *Les pieds sur terre* » consacrés à des initiatives favorisant le développement durable, « *Affaire à suivre* », consacrée à un dossier local de portée nationale, et « *Culture T* », consacrée à la vie culturelle en région.

Avec des directs, des magazines, des débats et des documentaires, la grille est structurée autour de deux tranches d'information quotidienne : celle de 19 heures, *24h Sénat*, animée par

Delphine Girard, en partenariat avec le nouvelobs.com ; et celle de 22 heures, présentée par Sonia Mabrouk, en partenariat avec lefigaro.fr.

Les magazines de la chaîne – « *Preuve par trois* », « *Déshabillons-les* », « *Parlement Hebdo* », « *Europe Hebdo* », « *Le Débat* », « *La Politique c'est net* », « *Bibliothèque Médicis* », ont continué à distinguer la chaîne par un temps et un ton différents, ainsi que trois séries documentaires, « *Attention grands travaux* », « *Les dessous de la mondialisation* » et « *Made in France* ». Près de soixante documentaires ont par ailleurs été diffusés, dont 28 coproduits ou préachetés.

Public Sénat a également poursuivi sa politique ambitieuse de directs. Outre la retransmission des séances, commissions et auditions du Sénat, ont été couverts tout au long de l'année des discours de personnalités publiques de toutes sensibilités et des événements tels que les universités d'été, les journées parlementaires, le congrès de l'association des maires de France ou encore le salon international de l'agriculture.

Public Sénat a par ailleurs poursuivi en 2014 la recherche de synergies avec LCP-Assemblée Nationale, tout en veillant à maintenir son identité propre : deux émissions hebdomadaires communes (« *Parlement Hebdo* » et « *Europe Hebdo* ») et un magazine « *Génération Europe* » coproduit au cours de la saison 2013-2014 ; poursuite de la coproduction de directs et opérations spéciales, et poursuite de la mutualisation des sources d'images et des droits d'auteurs.

2.2. Antennes de Public Sénat

Concernant l'exposition de la chaîne, la TNT couvre dorénavant la totalité du territoire métropolitain. Elle reste le moyen de réception le plus répandu.

Outre la TNT (canal 13, partagé avec LCP-AN), Public Sénat a poursuivi sa politique de diffusion de ses programmes sur l'ensemble des vecteurs de diffusion : le câble et le satellite, l'ADSL 24/24, Internet et sur les téléphones mobiles. La chaîne en direct et les VOD de la chaîne sont ainsi accessibles sur tablettes et téléphones mobiles.

Le site Internet de Public Sénat a également conservé sa vitalité. Pour l'année 2014, nous avons enregistré en moyenne mensuelle 324 000 connexions sur le site Public Sénat et 196 000 connexions provenant de nos partenaires, soit 520 000.

S'agissant des réseaux sociaux, nous avons adapté le déploiement de nos contenus à chaque plateforme par la mise en avant quotidienne d'alertes « programmes », d'extraits ou de temps forts. Cette stratégie nous a permis de faire progresser notre communauté prescriptrice de plus de 80%, passant de 50 000 à 91 000 personnes actives auprès de leur propre communauté.

Public Sénat a d'ailleurs intégré fin 2014 le « Twhist 20 » des médias les plus consultés sur Twitter.

2.3. Investissements

La chaîne a bénéficié d'une dotation d'investissement de 524 000 € en 2014, conformément au plan d'affaires du COM, auxquels se sont ajoutés près de 110 000 € de report 2013.

Ce budget a permis de financer :

- la poursuite du plan de renouvellement et de sécurisation des matériels techniques, informatiques et des logiciels utilisés par les équipes ;
- le passage à la production des programmes en HD ;
- et l'amélioration de notre site internet dans l'attente de l'appel d'offres pour le nouveau site.

Les décors de certaines émissions ont été également améliorés ou créés, notamment la mise en place d'un « espace » de lancement au 20 rue de Vaugirard.

2.4. Gestion des ressources humaines et dialogue social

En matière de gestion des ressources humaines, l'année 2014 a été marquée par un nouvel effort conséquent sur la politique de formation, qui a permis de faire passer de 20 à 79 le nombre de sessions de formation réalisées par an. Cette forte progression résulte d'une politique ambitieuse de la chaîne d'accompagnement des salariés dans leur parcours professionnel et de mise à niveau des compétences face aux mutations du secteur. Par ailleurs, Public Sénat a lancé en 2014 un vrai programme de sensibilisation des salariés aux risques psychosociaux dans l'entreprise qui a généré 46 sessions de formation.

Public Sénat a également poursuivi l'objectif d'amélioration des conditions de travail des équipes. Une première étape d'envergure a été achevée début 2014 avec le déménagement de la rédaction installée dans l'ancienne chapelle du Palais dans les locaux de l'ancienne librairie du Sénat situés 20, rue de Vaugirard. Public Sénat a souhaité dans la foulée organiser un réaménagement du 92 Bd Raspail (peintures, etc) afin d'améliorer le cadre de travail des salariés.

L'effectif de Public Sénat au 31 décembre 2014 s'élevait ainsi à 64 personnes en équivalent temps plein (ETP) sur des postes permanents. Les 8 ETP supplémentaires correspondent au remplacement des 4 fonctionnaires du Sénat anciennement mis à disposition, à 2 CDD de renfort, et à l'intégration de 2 salariés jusqu'ici pris en charge dans le cadre de la prestation ERICSSON.

2.5. Evolution prévisible et perspectives 2015

Le projet de budget de Public Sénat pour 2015 s'élève à 19 108 000€, dont 18 576 000 € pour l'exploitation et 532 000 € pour l'investissement en progression de 1,5 % (279 000 €) par rapport au budget initial pour 2014 (18 829 000€).

Ce budget a été construit conformément au contrat d'objectifs et de moyens (COM) du 12 décembre 2012, qui prévoyait une stabilité de la dotation du Sénat en euros constants dans la limite de 1,75% de progression par an. Compte tenu des dernières prévisions disponibles, le taux de progression appliqué en 2015 s'élève à 1,5%.

Les ressources correspondantes proviennent à hauteur de 98,6% de la dotation versée par le Sénat à la chaîne, qui s'élève ainsi à 18 848 000 € (18 316 000 € pour l'exploitation et 532 000 € pour l'investissement).

Les charges d'exploitation sont estimées en 2015 à 18 576 000€, contre 18 305 000 € en 2014, soit une hausse de 1,5% (271 000€). Elles comprennent les éléments suivants :

- Le maintien des coûts de diffusion à 4,5 M€ ;
- Une hausse de 2,5 % de la masse salariale conformément au taux de progression fixé par le COM, soit 145 000 ;
- La charge de l'emprunt de 750 000€ contracté en 2013 pour financer les travaux du nouveaux siège de la chaîne sis 20, rue de Vaugirard, et la charge d'amortissement liée à l'autofinancement par la chaîne de cet investissement, estimées au total à 142 000€ ;
- Les frais généraux incluant la revalorisation des loyers prévue dans le budget 2014 à hauteur de 200 000 €, et les charges locatives supplémentaires du nouveau siège, non intégrées dans le budget initial pour 2014 et estimées à 80 000€ ;
- La baisse du montant prévisionnel des impôts et taxes par rapport au budget initial 2014, estimé à 770 000€ au vu du réalisé en 2012 et en 2013, contre 830 000€ dans le COM initial ;
- La baisse du montant prévisionnel des dépenses de communication, ramenées de 580 000 € à 550 000€.

En termes de programmes, l'année 2015 s'annonce particulièrement riche, avec les deux rendez-vous électoraux des départementales et régionales. La chaîne poursuit également sa politique de documentaires, de reportages sur les travaux du Sénat et de programmes consacrés aux territoires.

Le budget d'investissement s'élève, quant à lui, à 532 000 €, en hausse de 1,5% par rapport à 2014 (524 000€) conformément au taux d'évolution précité. Ce montant comprend :

- Le maintien des investissements liés au renouvellement du matériel technique, matériel informatique et logiciels (297 000€) ;
- La poursuite du développement numérique de la chaîne pour un montant identique à 2014 (100 000 €) ;
- La deuxième phase d'adaptation des outils de production de la chaîne à la diffusion en haute définition (HD), dont le coût est estimé à 135 000 € en 2015.

III. Informations complémentaires

3.1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.2. Prise de participation (Code de commerce article L.233-6).

Public Sénat ne détient aucune participation en 2014.

3.3. Participation des salariés au capital

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

3.4. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

3.5. Convention visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

3.6. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

3.7. Situation des mandats sociaux

Par décision du 12 novembre 2014 le Bureau du Sénat a complété les instances dirigeantes de Public Sénat pour pourvoir aux sièges devenus vacants à la suite du renouvellement du Sénat.

Le conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2014 était ainsi composé de : M. Gilles LECLERC, Mme Isabelle DEBRE, MM. Bernard SAUGEY, David ASSOULINE, Jean-Claude CARLE, Mme Jacqueline GOURAULT, M. Jacques MEZARD, Mme Brigitte

GONTHIER-MAURIN, M. JEAN-VINCENT PLACE, Mme Haude D'HARCOURT et M. Olivier MONGIN.

Selon les informations collectées sur le site de la HATVP les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants :

- M. David Assouline : membre du conseil d'administration de l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP), membre du conseil d'administration, représentant du Parlement, du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), membre du conseil d'administration du lycée professionnel Charles de Gaulle, du collège Heikhal Menahem Sinaï, du collège Hélène Boucher et du collège Lucie Faure ;
- M. Jean-Claude Carle : président de la société coopérative de logements sociaux Alpes-Habitat ;
- Mme Jacqueline Gourault : membre du comité de la société d'encouragement du cheval français ;
- M. Jacques Mézard : administrateur de l'association « ECLAT », administrateur du centre hospitalier d'Aurillac, administrateur du conseil de développement du pays d'Aurillac, administrateur du SEBA 15, administrateur SPL Aurillac développement, Président du Scot du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, administrateur du groupe d'action locale du pays d'Aurillac et Leader+ ;
- Mme Brigitte Gonthier-Maurin : membre du conseil d'administration du centre national d'art et de culture Georges Pompidou (établissement public de l'État) ;
- M. Jean-Vincent Placé : Vice-président de Natureparif ;
- M. Olivier MONGIN, président de la Revue Esprit et membre du conseil d'administration de la société ILLIS (société informatique).

Le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission au titre de l'exercice clôt au 31 décembre 2014.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris, le 15 avril 2015

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' or 'Z' shape with a small loop at the top.

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2014	Net 31/12/2013
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	1 491 167	1 451 467	39 700	236 658
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 779 379	1 672 429	106 951	119 871
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 086 673	3 633 899	452 774	588 322
Autres immobilisations corporelles	3 831 529	2 647 843	1 183 686	1 113 327
Immobilisations corporelles en cours	14 242		14 242	109 751
Avances et acomptes				28 117
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	986		986	986
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 203 977	9 405 638	1 798 338	2 197 031
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				9 193
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	469 274	1 794	467 480	192 655
Autres créances	404 047		404 047	235 532
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	1 375 000		1 375 000	725 619
Disponibilités	2 205 683		2 205 683	3 520 781
Charges constatées d'avance (3)	311 409		311 409	316 258
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 765 413	1 794	4 763 619	5 000 038
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	15 969 390	9 407 432	6 561 958	7 197 069
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			55 231	

Bilan Passif

	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	108 124	96 299
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 529	11 825
Subventions d'investissement	1 057 011	1 318 629
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 723 870	1 979 960
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	100 000	90 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000	90 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	593 175	738 045
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		17 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 620 104	2 768 800
Dettes fiscales et sociales	1 524 809	1 602 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	4 738 087	5 127 109
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 561 958	7 197 069
(1) Dont à plus d'un an (a)	445 675	593 175
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 292 412	4 516 435
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	18 045 000	17 342 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	41 442	15 531
Autres produits	551 884	304 323
Total I	18 638 326	17 661 854
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		19 037
Variations de stock	9 193	1 256
Autres achats et charges externes (a)	11 666 149	11 390 121
Impôts, taxes et versements assimilés	760 060	653 992
Salaires et traitements	3 984 980	3 714 695
Charges sociales	1 745 296	1 637 690
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	972 294	800 666
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 794	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	279 799	265 065
Total II	19 419 565	18 482 521
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-781 239	-820 668
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	23 197	18 421
Total V	23 197	18 421
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	12 047	1 292
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	12 047	1 292
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	11 150	17 128
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-770 089	-803 539

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	785 618	718 413
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	90 000	112 188
Total produits exceptionnels (VII)	875 618	830 601
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		60
Sur opérations en capital		15 176
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 000	
Total charges exceptionnelles (VIII)	100 000	15 236
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	775 618	815 364
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	19 537 141	18 510 875
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 531 612	18 499 050
BENEFICE OU PERTE	5 529	11 825
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

**RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR
LA COUR DES COMPTES**

Cour des comptes



Mai 2015

CERTIFICATION DES COMPTES DU SENAT

EXERCICE 2014

RAPPORT DE CERTIFICATION

La Cour a réalisé un audit en vue de la certification des comptes du Sénat. Cette mission, qui a visé à apprécier la conformité des états financiers au référentiel comptable de cette assemblée, n'a pas porté sur la gestion des moyens, matériels et humains, mobilisés pour assurer le fonctionnement du Sénat, ni sur l'utilisation des versements opérés ou des dotations attribuées par lui.

*

La Cour, dans sa section « pouvoirs publics constitutionnels » de la quatrième chambre, compétente pour se prononcer sur les rapports d'instruction relatifs à la certification des comptes des assemblées parlementaires, délibérant le 29 avril 2015, sous la présidence de M. Vachia, président de la quatrième chambre, a adopté le présent rapport de certification sur les comptes du Sénat de l'exercice 2014.

Elle a arrêté sa position au vu du compte-rendu des vérifications opérées.

Ont participé au délibéré : M. Vachia, président, MM. Pannier, Maistre, Martin, Rolland et Belluteau, conseillers maîtres.

A été entendu, en son rapport, M. Belluteau, rapporteur du projet, assisté de Mme Dubit, vérificatrice, et de MM. Belobo et Joulin et Mmes Lekehal et Serfaty, experts, au contre-rapport de M. Maistre.

I- INTRODUCTION

La mission de la Cour

a) La mission de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport, est la seconde conduite par la Cour des comptes. Celle-ci avait remis en avril 2014, un rapport de certification des comptes de l'exercice 2013.

Elle se déroule conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le Président du Sénat et le Premier président de la Cour des comptes, qui en définit le cadre et les modalités, et dans le respect des textes auxquels cette convention se réfère : l'article 47-2 de la Constitution (deuxième alinéa) ; l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; l'article 58-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 précitée ; l'article 103 du règlement du Sénat.

La mission de la Cour porte sur la qualité des états comptables et leur conformité aux principes fixés par les textes énoncés au paragraphe précédent. Elle n'a pas pour objet d'émettre un avis sur la gestion budgétaire et financière du Sénat, ni sur l'utilisation des versements opérés ou des dotations attribuées par lui.

b) La mission comporte deux phases :

- *une première phase, dite « préliminaire »*, préparatoire à la certification proprement dite, a pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes et les applications de gestion, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes du Sénat et de vérifier la correcte application par les services des principes et procédures établis par le référentiel comptable.

Les vérifications ainsi effectuées poursuivent trois objectifs :

. évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en termes de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;

. procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;

. vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes (réalité du contrôle ; modalités pratiques ; mode de révision ; mesures correctives appliquées) ;

- *une seconde phase, dite « finale »*, est consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos. Afin de pouvoir formuler une appréciation motivée sur les états financiers et les documents qui les accompagnent, la Cour, dont les travaux s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, procède notamment aux diligences suivantes :

. la revue analytique des opérations de dépenses et de recettes et de leur traitement dans la comptabilité,

. le rapprochement des balances auxiliaires avec les données de la balance générale ainsi qu'avec les pièces justifiant leur enregistrement dans ces états comptables,

. des tests et vérifications appliqués aux postes comptables du bilan et du compte de résultat,

- . l'analyse des éléments portés hors bilan,
- . la vérification exhaustive de l'information donnée dans l'annexe aux états financiers,
- . des entretiens complémentaires avec le producteur des comptes.

A l'issue de l'audit des comptes de 2013, la Cour avait formulé cinquante-deux recommandations relatives aux opérations préalables à l'élaboration des comptes annuels, qui se rapportent aux différents domaines en lien direct avec les comptes (organisation et modalités du contrôle interne ; systèmes d'information financière ; ressources humaines ; dépenses et recettes ; actifs financiers ; processus de clôture et états financiers).

Les entretiens et les tests auxquels il a été procédé au cours de l'audit des comptes du Sénat de 2014 ont conduit à la levée de vingt-six de ces recommandations. Par ailleurs, dix-neuf autres recommandations ont été précisées pour prendre en compte les progrès d'ores et déjà réalisés sur les points auxquels elles s'appliquent. Au terme de ces travaux, la mission a formulé huit nouvelles recommandations.

Les comptes du Sénat et les documents qui les accompagnent

a) En application du second alinéa de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, le Trésorier établit un compte de gestion pour l'exercice clos, qui comporte :

- pour chacune des entités budgétaires du Sénat et pour chaque comptabilité annexe (la caisse des retraites des anciens sénateurs ; la caisse des retraites du personnel du Sénat ; la caisse de sécurité sociale des sénateurs ; la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat) : la balance générale des comptes, le bilan, le compte de résultat ;

- un bilan et un compte de résultat agrégés ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et les méthodes comptables. Ces états sont l'objet de la mission de certification de la Cour des comptes.

b) Les comptes objets du présent audit de certification ne comprennent pas ceux de la *Chaîne parlementaire - Public Sénat*, société de programme créée par la loi du 30 décembre 1999 portant création de *La Chaîne parlementaire*, qui sont certifiés par des commissaires aux comptes. Les comptes du Sénat comportent à l'actif du bilan la valeur de sa participation dans *Public Sénat*.

c) En application de l'article 7 de l'ordonnance précitée n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les comptes du Sénat sont distincts du compte général de l'Etat, mais ils sont destinés, une fois qu'ils ont été apurés par la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, à y être intégrés. Il appartient dès lors au teneur des comptes de l'Etat de veiller à ce que les retraitements nécessaires soient effectués de telle manière qu'ils répondent aux exigences du référentiel comptable de celui-ci.

d) Les comptes du Sénat objets de la présente mission intègrent les charges induites pour le Sénat par l'entretien du bâtiment, dont il est affectataire et qui héberge le Musée du Luxembourg, mais pas les charges et produits afférents à l'activité de celui-ci, qui fait l'objet d'une délégation de service public.

e) Les comptes du Sénat de l'exercice 2014 ont bien été transmis à la Cour selon le calendrier initialement convenu : les balances stabilisées le 15 février, le compte de gestion le 15 mars, les comptes agrégés le 20 mars. Leur version définitive, intégrant les ajustements demandés par la Cour, a été communiquée le 7 avril.

Ils comprennent l'ensemble des éléments prévus par l'article 34 précité.

La tenue et l'établissement des comptes

a) Le règlement du Sénat dispose, en son article 103, que le Bureau détermine, par un règlement budgétaire et comptable, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat. Un arrêté du Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le règlement budgétaire et comptable du Sénat issu de la décision de changer le référentiel comptable, suite à l'entrée en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2007, de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001. Enfin, un arrêté du Bureau du Sénat du 13 mai 2008 a approuvé le règlement précité et son annexe relative au référentiel comptable.

b) Le règlement budgétaire et comptable définit, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'Etat ».

Un traitement spécifique a été retenu pour les immobilisations, au titre desquelles les immeubles historiques du Sénat, dits « spécifiques », sont comptabilisés - comme tous les immeubles spécifiques de l'Etat - à l'euro symbolique ; pour leur part, les engagements sociaux font l'objet d'une mention dans l'annexe aux états financiers, ainsi que l'autorise la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1^{er} avril 2003.

c) En vertu de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable, le compte de gestion est présenté aux Questeurs, qui le transmettent à la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

L'objet de la certification

a) La mission d'audit vise à mettre la Cour des comptes en situation de certifier, avec une assurance raisonnable, que les états financiers qui figurent dans les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et conformément au référentiel comptable, la situation financière du Sénat à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations comptables pour l'exercice clos à cette date.

b) Elle a été programmée et mise en œuvre de telle façon que la Cour soit en mesure, conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la convention précitée, de formuler dans son rapport de certification, en se référant aux normes de l'audit comptable généralement admises, « une opinion écrite et motivée sur la conformité des comptes du Sénat, dans leurs aspects significatifs, au référentiel comptable du Sénat ».

Les normes d'audit auxquelles la Cour se réfère impliquent l'utilisation de critères et de procédures d'audit relatifs aux flux d'opérations, aux soldes des comptes en fin de période, ainsi qu'à la présentation et aux informations fournies dans les états financiers. La Cour fonde son jugement professionnel en appréciant l'intensité et le nombre des difficultés rencontrées.

L'expression de la position de la Cour

Conformément à l'article 3 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, la Cour exprime son opinion dans un rapport de certification qu'elle transmet au Président du Sénat aux fins de remise au Président de la Commission spéciale précitée.

Le rapport de certification est publié par le Président du Sénat.

Il est par ailleurs fait mention de la réalisation de l'audit et de ses conclusions dans l'acte de certification des comptes de l'Etat établi par la Cour en application du 5° de l'article 58 de la loi organique du 1^{er} août 2001 précitée.

Les comptes du Sénat en 2014 : environnement et perspectives

Depuis que le Bureau a procédé au réaménagement du référentiel comptable du Sénat à compter du 1^{er} janvier 2007, le contenu et la présentation des comptes ont été progressivement précisés et améliorés.

S'agissant des comptes de l'exercice 2014, plusieurs modifications ont été, à la demande de la Cour, effectuées dans les comptes provisoires ou introduites dans l'annexe aux états financiers. Ces corrections techniques concernent notamment l'amélioration de la méthode utilisée pour déterminer le montant de certaines charges à payer et l'ajout ou la précision de certaines mentions figurant dans l'annexe aux comptes.

*

II- L'OPINION DE LA COUR SUR LES COMPTES DU SENAT DE 2014

Au terme des vérifications auxquelles elle a procédé, la Cour estime avoir collecté les éléments probants nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2014.

Pour conduire les travaux de certification, la mission d'audit a notamment pu prendre connaissance des règles de tenue et d'établissement des comptes du Sénat, des livres comptables et mandats justifiant les opérations et les soldes comptables qui y figurent et nécessaires à l'exercice de ses travaux, des dispositifs et procédures concourant au contrôle interne comptable et financier et elle a eu communication des documents nécessaires à la formulation d'une opinion sur les comptes.

La Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat.

Elle attire l'attention sur la note n° 7.1 de l'annexe, qui expose le montant et le mode d'évaluation des engagements de pension et de retraite des sénateurs et du personnel et des engagements assimilés, tels qu'ils ressortent des travaux du cabinet d'actuaire consulté par le Sénat, dont elle a validé les conclusions, après avoir examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués.



SÉNAT

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

SOMMAIRE

Bilan agrégé du Sénat	94
Compte de résultat agrégé du Sénat.....	95
NOTES ANNEXES :	
1. Référentiel comptable	96
2. Règles et méthodes comptables.....	96
2.1 <i>Modalités d'agrégation des comptes</i>	<i>97</i>
2.2 <i>Immobilisations incorporelles.....</i>	<i>97</i>
2.3 <i>Immobilisations corporelles.....</i>	<i>97</i>
2.4 <i>Immobilisations financières</i>	<i>99</i>
2.5 <i>Stocks</i>	<i>100</i>
2.6 <i>Créances</i>	<i>100</i>
2.7 <i>Trésorerie.....</i>	<i>100</i>
2.8 <i>Capitaux propres</i>	<i>101</i>
2.9 <i>Provisions pour risques et charges.....</i>	<i>101</i>
2.10 <i>Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux</i>	<i>102</i>
2.11 <i>Dettes</i>	<i>102</i>
2.12 <i>Produits d'exploitation</i>	<i>102</i>
2.13 <i>Charges d'exploitation.....</i>	<i>103</i>
2.14 <i>Charges et produits financiers.....</i>	<i>103</i>
2.15 <i>Charges et produits exceptionnels</i>	<i>103</i>
3. Comparabilité des comptes	103
4. Événements significatifs de l'exercice.....	104
5. Notes relatives au bilan agrégé.....	105
5.1 <i>Présentation du bilan au 31/12/2014 contributif par entité.....</i>	<i>105</i>
5.2 <i>Immobilisations incorporelles.....</i>	<i>106</i>
5.3 <i>Immobilisations corporelles.....</i>	<i>106</i>
5.4 <i>Immobilisations financières</i>	<i>109</i>
5.5 <i>Créances et dettes d'exploitation.....</i>	<i>112</i>
5.6 <i>Trésorerie.....</i>	<i>112</i>
5.7 <i>Capitaux propres</i>	<i>114</i>
5.8 <i>Provisions pour risques et charges.....</i>	<i>114</i>
5.9 <i>Dettes fiscales et sociales.....</i>	<i>115</i>
5.10 <i>Dettes diverses</i>	<i>115</i>
5.11 <i>Actifs venant en couverture des engagements de retraite</i>	<i>115</i>
6. Notes relatives au compte de résultat agrégé.....	117
6.1 <i>Présentation du compte de résultat au 31/12/2014 contributif par entité</i>	<i>117</i>
6.2 <i>Produits d'exploitation</i>	<i>118</i>
6.3 <i>Charges d'exploitation.....</i>	<i>118</i>
6.4 <i>Produits financiers et charges financières.....</i>	<i>118</i>
6.5 <i>Produits exceptionnels et charges exceptionnelles</i>	<i>120</i>
7. Informations complémentaires.....	121
7.1 <i>Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés</i>	<i>121</i>
7.2 <i>Effectifs</i>	<i>124</i>
7.3 <i>Avantages accordés à des organismes extérieurs.....</i>	<i>125</i>
7.4 <i>Autres informations.....</i>	<i>125</i>

BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT

ACTIF (K€)					PASSIF (K€)		
	Sénat au 31/12/2014			Sénat au 31/12/2013		Sénat au 31/12/2014	Sénat au 31/12/2013
	Valeurs brutes au 31/12/2014	Amortissements et provisions	Valeurs nettes au 31/12/2014				
ACTIF IMMOBILISÉ					DOTATION ET RESERVES		
Immobilisations incorporelles	7 341	6 573	769	770	Fonds propres	1 522 002	1 522 002
Immobilisations corporelles	296 613	33 488	263 125	256 407	Report à nouveau	250 360	202 290
Immobilisations financières (1)	1 282 887	27 508	1 255 379	1 308 279	Résultat de l'exercice	5 291	48 070
					<i>Sénat</i>	6 825	8 585
					<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	- 1 534	39 484
					<i>Autres</i>		
					Total des fonds propres	1 777 653	1 772 362
					Provisions pour risques et charges	5 930	4 973
Total de l'actif immobilisé	1 586 841	67 568	1 519 273	1 565 455	Dettes financières	853	825
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES		
Stocks	848		848	840	Fournisseurs	9 310	9 356
Créances diverses	3 602	452	3 150	3 216	Dettes fiscales et sociales	7 571	5 780
Valeurs mobilières de placement (1)	2 604		2 604	18 637	Dettes diverses	11 429	12 595
Autres disponibilités (1)	292 881		292 881	223 175	Etablissements bancaires et assimilés	6 011	5 432
Total de l'actif circulant	299 934	452	299 482	245 867	Total des dettes	34 320	33 163
Total actif	1 886 775	68 020	1 818 755	1 811 323	Total passif	1 818 755	1 811 323
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets) (1)</i>			<i>1 391 855</i>	<i>1 391 854</i>			

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/14	Sénat au 31/12/13
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	342 154	341 442
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	10 316	10 912
Autres produits d'exploitation	16 778	19 284
Total produits d'exploitation	369 248	371 638
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	34 671	36 334
Impôts, taxes et versements assimilés	1 405	1 571
Indemnité parlementaire et traitements	141 164	143 183
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	105 334	102 415
Subvention destinée à Public Sénat	18 569	17 857
Prestations de retraite et de sécurité sociale	92 185	89 524
Autres charges d'exploitation	10 231	10 641
Dotations aux amortissements et provisions	7 994	6 964
Total charges d'exploitation	411 553	408 488
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 42 305	- 36 850
Produits financiers		
Produits des actifs immobilisés	26 718	26 142
Revenus des valeurs mobilières de placement	3	3
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	160	269
Revenus des autres produits financiers	4 985	4 585
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	295 454	334 798
Reprises sur amortissements et provisions	9 510	36 262
Total produits financiers	336 829	402 059
Charges financières		
Charges d'intérêts	34	46
Autres charges financières		
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	281 433	312 169
Dotations aux provisions - charges financières	8 381	5 483
Total charges financières	289 848	317 699
RÉSULTAT FINANCIER	46 981	84 360
RÉSULTAT COURANT	4 676	47 511
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	26	57
Autres produits exceptionnels	446	575
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	471	632
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 175	- 43
Autres charges exceptionnelles	31	115
Dotations aux provisions - charges financières		
Total charges exceptionnelles	- 144	72
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	615	559
TOTAL PRODUITS	706 549	774 328
TOTAL CHARGES	701 258	726 259
RÉSULTAT GÉNÉRAL	5 291	48 070
<i>Sénat</i>	<i>6 825</i>	<i>8 585</i>
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	<i>-1 534</i>	<i>39 484</i>

NOTES ANNEXES

1 Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

A cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 de l'autorité des normes comptables (ANC) modifiée.

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat stricto sensu, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le périmètre d'agrégation comprend cinq entités comptables.

Les états financiers agrégés du Sénat pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 correspondent à un périmètre comprenant :

- ✓ le Sénat *stricto sensu* ;
- ✓ la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- ✓ la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS).

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier non spécifique.

2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat stricto sensu, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat stricto sensu ».

Conformément aux dispositions du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat le 27 novembre 2007, certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

Les catégories suivantes ont été identifiées :

- les biens immobiliers spécifiques ;
- les biens immobiliers non spécifiques ;
- les autres immobilisations corporelles.

2.3.1 Biens immobiliers spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques	Durées
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques

Les immeubles non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 Autres immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur la base de leur durée escomptée d'utilisation.

Amortissement des autres immobilisations corporelles	Durées
Electroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau,	
Matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Equipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des dépôts et cautionnements et des autres titres immobilisés – dont des prêts – portés par les Caisses des retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires, conformément au règlement budgétaire et comptable, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les produits financiers y afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;

- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

2.5 Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût unitaire moyen pondéré des quantités inventoriées. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'achat à la même date.

2.6 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.7 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les comptes courants bancaires débiteurs, les encours en caisse et les régies d'avance sont classées dans la rubrique « *Autres disponibilités du bilan* ».

Les comptes d'épargne et assimilés, les intérêts courus sur ces comptes y sont également classés, à l'exception de la Réserve Spéciale d'Intervention, pour laquelle ils sont classés en « *immobilisations financières* ».

Les découverts bancaires sont classés dans la rubrique « *Établissements bancaires et assimilés* » au passif du bilan.

2.8 *Capitaux propres*

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002. Le report à nouveau enregistre les résultats comptables des exercices précédents (après affectation).

2.9 *Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit et sont déterminées en prenant en considération l'espérance de vie des personnes concernées.

Les provisions pour prestations maladie sont déterminées sur des bases statistiques.

Les provisions relatives à la rémunération des personnels en mise à disposition institutionnelle et au droit des personnels à un congé de longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées déjà couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice.

Pour les mises à disposition institutionnelles, la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels, prévue dans les conventions, n'est pas déduite du passif.

2.10 *Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux*

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont comptabilisées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations. À ce titre, une charge à payer pour les congés payés et allègements acquis et non pris par le personnel statutaire est comptabilisée depuis l'exercice comptable 2013.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congés longue durée, pensions et rentes d'invalidité...), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la Recommandation de l'ANC n°2003-R01 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

2.11 Dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.12 Produits d'exploitation

Conformément au principe de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produit d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

2.13 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

2.14 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, ainsi qu'aux produits d'intérêt, des prêts et aux charges d'intérêt bancaires.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des frais de contentieux. Les produits exceptionnels comprennent les remboursements perçus au titre de sinistres, ainsi que des produits de cession de biens immobiliers.

3 Comparabilité des comptes

1. Pour la deuxième année consécutive, le Sénat a enregistré dans ses comptes une provision au titre des congés payés pour le personnel statutaire. Deux changements ont respectivement affecté l'estimation et la présentation dans les états financiers de cette provision.

Tout d'abord, un changement d'estimation est intervenu en 2014 dans son évaluation. Pour l'exercice 2013, le montant provisionné résultait d'un calcul assis sur le rapprochement de la masse salariale globale de décembre 2013 et du nombre de jours de congés acquis par le personnel et présumés non pris à la clôture.

Pour l'exercice 2014, ce calcul a été affiné en s'appuyant sur les nombres de jours de congés et d'allègements réellement acquis par chaque individu, diminués des jours de congés réellement pris, et rapprochés de la rémunération individuelle constatée au mois de décembre 2014.

Afin d'améliorer la présentation de ce passif, la provision rattachable aux congés payés acquis et non pris au 31 décembre 2014 a par ailleurs été distinguée de celle imputable aux droits à allègements acquis et non pris à la même date. Un retraitement pro-forma de la provision 2013 a été effectué dans le commentaire de la rubrique « *dettes fiscales et sociales* » de façon à assurer la comparabilité entre les deux exercices comptables.

2. Les prêts qui ont été accordés aux Sénateurs et membres du personnel et qui figurent à l'actif des Caisses des retraites ont été inclus dans le périmètre des actifs venant, conformément au règlement budgétaire et comptable, en couverture des engagements de retraite. Ce reclassement a donc été réalisé à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

4 Événements significatifs de l'exercice

L'exercice 2014 est caractérisé par une nouvelle diminution sensible des taux d'actualisation dont il résulte une importante augmentation des engagements sociaux du Sénat.

5 Notes relatives au bilan agrégé

5.1 Présentation du bilan au 31/12/2014 contributif par entité

Bilans individuels au 31/12/2014								
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2014	Sénat au 31/12/2013
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles (nettes)	766	1	1				769	770
Immobilisations corporelles (nettes)	263 125						263 125	256 407
Immobilisations financières (nettes) (3)	112 950	522 680	619 749				1 255 379	1 308 279
Total de l'actif immobilisé	376 842	522 681	619 750				1 519 273	1 565 455
ACTIF CIRCULANT								
Stocks	848						848	840
Créances diverses (1)	2 114	41	149	859	1 617	- 1 630	3 150	3 216
Valeurs mobilières de placement (3)		24	24	1 022	1 534		2 604	18 637
Autres disponibilités (3)	30 599	102 075	155 544	3 466	1 197		292 881	223 175
Total de l'actif circulant	33 560	102 140	155 716	5 347	4 348	- 1 630	299 482	245 867
Total actif	410 402	624 821	775 467	5 347	4 348	- 1 630	1 818 755	1 811 323
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (3)</i>		620 928	770 927				1 391 855	1 391 854
PASSIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2014	Sénat au 31/12/2013
DOTATION ET RESERVES								
Fonds propres	163 561	609 430	749 011				1 522 002	1 522 002
Report à nouveau	207 572	12 641	24 435	2 709	3 003		250 360	202 290
Résultat de l'exercice							5 291	48 070
<i>Sénat</i>	6 825						6 825	8 585
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>		112	- 1 646				- 1 534	39 484
<i>Autres</i>								
Total des fonds propres	377 959	622 183	771 799	2 709	3 003		1 777 653	1 772 362
Provisions pour risques et charges	3 722		173	796	1 239		5 930	4 973
Dettes financières	853						853	825
DETTES CIRCULANTES								
Fournisseurs	9 248			29	32		9 310	9 356
Dettes fiscales et sociales	7 263	1		237	70		7 571	5 780
Dettes diverses	11 359	30	91	1 576	4	- 1 630	11 429	12 595
Etablissements bancaires et assimilés		2 607	3 404				6 011	5 432
Total des dettes	27 869	2 638	3 494	1 843	106	- 1 630	34 320	33 163
Total passif	410 402	624 821	775 467	5 347	4 348	- 1 630	1 818 755	1 811 323

(1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).

(2) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu, qui sont éliminés dans la colonne « Sénat ».

(3) Pour les actifs affectés à la couverture des engagements de retraite - cf. point 5.11.

5.2 Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2014.

Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	6 881	460		7 341
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	6 881	312		7 193
Autres immobilisations incorporelles		124		124
Immobilisations en cours		24		24
Avances sur immobilisations				
Total	6 881	460		7 341

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	6 112	461		6 573	768
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	6 112	461		6 573	768
Autres immobilisations incorporelles					
Total	6 112	461		6 573	768

5.3 Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2014.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Biens immobiliers spécifiques	10 533	1 553	310	11 777
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	518	237		756
Constructions	7 524	1 195		8 719
<i>Immobilisations en cours</i>	310		310	
Installations techniques, matériels et outillage	2 181	121		2 302
<i>Immobilisations en cours</i>				
Biens immobiliers non spécifiques	227 460	7 320	5	234 775
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	227 365	216		227 581
<i>Immobilisations en cours</i>	19	6 616	5	6 631
<i>Avances sur immobilisations</i>		415		415
Installations techniques, matériels et outillage	76	36		111
<i>Immobilisations en cours</i>		38		38
Autres immobilisations corporelles	48 169	2 768	876	50 061
Collections et œuvres d'art	2 023	114	1	2 135
<i>Immobilisations en cours</i>				
Autres immobilisations corporelles	46 063	1 986	792	47 257
<i>Immobilisations en cours</i>	83	669	83	669
Mobiliier en crédit bail				
Total	286 162	11 642	1 191	296 613

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles					
Biens immobiliers spécifiques	2 456	680		3 135	8 641
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains	23	17		40	716
Constructions	1 241	435		1 676	7 042
Installations techniques, matériels et outillage	1 192	227		1 419	884
Biens immobiliers non spécifiques					234 775
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					234 626
Installations techniques, matériels et outillage					149
Autres immobilisations corporelles	27 299	3 830	777	30 352	19 709
Collections et œuvres d'art	349	70		419	1 716
Autres immobilisations corporelles	26 950	3 760	777	29 933	17 992
Mobiliier en crédit bail					
Total	29 755	4 510	777	33 488	263 125

Le tableau ci-dessous récapitule la valeur vénale du parc immobilier et à titre indicatif son coût locatif annuel théorique. Ces valeurs ont fait l'objet d'une réévaluation par France Domaine au 31 décembre 2013.

Immeubles non spécifiques - localisation	Type	Valeur vénale au 31/12/2013 (K€)	Caractéristiques	Coût locatif annuel théorique (K€)
Paris	locaux	227 450	28 937 m2	9 982
	parkings		46 unités	120
Longpont-sur-Orge	parcelle	997	9 558 m2	
Total		228 447		

5.4 Immobilisations financières

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/14	Sénat au 31/12/13	Variation
Titres de participations	541				541	541	
TIAP	111 147				111 147	107 466	3 681
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite		1 134 045			1 134 045	1 189 293	-55 248
Intérêts courus et revenus courus	945	8 384			9 329	10 659	-1 330
Dépôts et cautionnements versés	317	1			318	320	-1
Total immobilisations financières	112 950	1 142 430			1 255 380	1 308 279	-52 898

La société Public Sénat est exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541
Montant des prêts et avances accordés	0
Montant des cautions et avals donnés	0
Montant des dividendes encaissés	0

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2014 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	34 866		34 866	36 664	1 798
TIAP-Autres titres long terme-RSI	7 344		7 344	10 170	2 825
TIAP-Titres de créances négociables	8 000	13	7 987	7 987	-13
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	7 269		7 269	7 272	3
TIAP-Compte sur livret	50 000		50 000	51 006	
TOTAL	107 479	13	107 466	113 098	4 613

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2014 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	28 038	50	27 989	29 468	1 429
TIAP-Autres titres long terme-RSI	22 344	14	22 330	25 604	3 260
TIAP-Titres de créances négociables	715		715	716	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	43 000		43 000	43 065	65
TIAP-Compte sur livret	16 806		16 806	17 491	685
TIAP-Avance long terme IRFM	307		307	307	
TOTAL	111 211	64	111 147	116 651	5 440

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	107 466	113 098
Acquisitions de l'exercice	97 007	97 007
Cessions de l'exercice	-93 275	-93 290
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		15
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille	-51	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		28
Autres mouvements comptables (variation intérêts à recevoir des comptes sur livret)		-207
Montant à la clôture	111 147	116 651

Par ailleurs, les prêts aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 113 207 K€⁷, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 101 901 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 2 516 K€ à la clôture de l'exercice.

⁷ Valeur nette comptable.

5.5 Créances d'exploitation

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2013 (K€)	Solde de clôture 2014 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	101	55	-46
<i>dont CRAS</i>	50	27	-23
<i>dont CRPS</i>	51	28	-23
Produits à recevoir de l'ACOSS par les caisses de sécurité sociale	2 042	2 075	33
<i>dont CSSS</i>	757	787	29
<i>dont CSSPS</i>	1 285	1 288	3
Créances diverses	1 074	1 020	-53
TOTAL	3 216	3 150	-66

5.6 Trésorerie

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGREGÉES À L'OUVERTURE 2014 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1) Billets de trésorerie (1) OPCVM "Monétaire Euro" OPCVM "Monétaire dynamique" Intérêts courus sur VMP	18 637		18 637	18 646	9
Total	18 637		18 637	18 646	9
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>	3 563		3 563	3 565	2
<i>dont CRAS</i>	6 591		6 591	6 593	2
<i>dont CRPS</i>	8 483		8 483	8 488	6
<i>dont CSSS</i>					
<i>dont CSSPS</i>					
<i>dont Espace Librairie</i>					

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGREGÉES A LA CLOTURE 2014 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1) Billets de trésorerie (1) OPCVM "Monétaire Euro"	2 604		2 604	2 604	1
Intérêts courus sur VMP					
Total	2 604		2 604	2 604	1
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>					
<i>dont CRAS</i>	24		24	24	
<i>dont CRPS</i>	24		24	24	
<i>dont CSSS</i>	1 022		1 022	1 023	
<i>dont CSSPS</i>	1 534		1 534	1 534	
<i>dont Espace Librairie</i>					

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

Libellé	Solde de clôture 2013 (K€)	Solde de clôture 2014 (K€)	Variation (K€)
Valeurs mobilières de placement	18 637	2 604	-16 033
Solde débiteurs bancaires	17 583	16 170	-1 414
Compte sur livret	153 941	102 518	-51 423
Comptes à terme	51 507	174 015	122 508
Caisses	70	80	10
Régies d'avances et divers	72	97	25
Autres disponibilités	223 174	292 880	69 706
Découverts bancaires	-5 432	-6 011	-578
Etablissements bancaires et assimilés	-5 432	-6 011	-578
Trésorerie nette	236 378	289 473	53 095

La forte augmentation des actifs monétaires « *Autres disponibilités* » ainsi que la diminution des « *Valeurs Mobilières de Placement* » s'explique principalement par la souscription de plusieurs comptes à terme. Il s'agit, comme en 2013, d'un choix conjoncturel d'une exposition plus importante aux actifs monétaires, au détriment des immobilisations financières.

5.7 Capitaux propres

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2014.

K€	Solde de clôture 2013	Résultat 2014	Affectations	Solde de clôture 2014
Fonds propres (1)	1 522 002			1 522 002
Report à nouveau	202 290		48 070	250 360
Résultat de l'exercice	48 070	5 291	-48 070	5 291
<i>Sénat stricto sensu</i>	8 585	6 825	-8 585	6 825
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	39 484	-1 534	-39 484	- 1 534
Total des fonds propres	1 772 362	5 291		1 777 653

(1) dont effets du changement de référentiel portés dans les capitaux propres à la date du 1^{er} janvier 2007, pour un montant de 196 695 K€

5.8 Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2014.

Libellé	Solde de clôture 2013 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2014 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	1 836	702		2 539
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	1 841	194		2 035
Positions particulières du personnel statutaire	1 055	64	219	900
Autres	241	222	6	457
Provisions pour risques et charges	4 974	1 182	225	5 930

Les rémunérations versées au personnel statutaire placé en mise à disposition institutionnelle ou en congé de longue durée sont évaluées au passif à hauteur des sommes à verser, au cours du prochain exercice, jusqu'à la date de cessation ou de renouvellement de la position.

Pour les mêmes mises à disposition institutionnelles, le montant de la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels est estimée pour l'année 2015 à 235 K€.

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux différents litiges dans lesquels le Sénat est défendeur - dont 175 K€ précédemment comptabilisés en charges à payer à la clôture 2013 (cf. 6.5) - ainsi que des reversements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

La hausse de 19,22 % des provisions pour risques et charges s'explique principalement par les augmentations des provisions attachées aux rentes d'invalidité, aux prestations maladies rattachables à l'exercice 2014 et aux litiges en cours.

5.9 Dettes fiscales et sociales

Libellé	Solde de clôture 2013 (K€)	Solde de clôture 2014 (K€)	Variation (K€)
Droits à congés payés du personnel statutaire (1)		448	448
Droits à allègements du personnel statutaire (1)	2 053	2 834	780
Droits à congés payés des personnels contractuels	261	260	-2
Organismes sociaux	2 345	2 447	102
Organismes sociaux - charges à payer	807	1 145	338
Autres provisions sur éléments de rémunération	65	130	65
Transactions en cours			
Prestations des caisses de sécurité sociale	247	307	59
Dettes d'exploitation des caisses des retraites	2	1	-1
Dettes fiscales et sociales	5 780	7 570	1 790

(1) Cf « 3. Comparabilité des comptes »

5.10 Dettes diverses

Libellé	Solde de clôture 2013 (K€)	Solde de clôture 2014 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	10 025	8 801	-1 224
Dettes à l'égard de l'Etat			
Réserves d'assurances	2 444	2 438	-6
Autres	112	119	7
Dettes des caisses de sécurité sociale	2	5	3
Dettes des caisses des retraites	12	65	53
Dettes diverses	12 594	11 429	-1 165

5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite

L'article 3 du référentiel comptable du Sénat prévoit la faculté de distinguer parmi les actifs financiers ceux réputés venir en couverture des engagements de retraite et avantages similaires. Les actifs financiers des Caisses des retraites sont classés dans cette catégorie.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2014 (K€)						
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché	Plus-value latente
Actifs de la CRAS	629 318	13 844	615 474	4 962	719 072	84 793
dont immo. financières (1)	557 102	13 844	543 258	4 615	646 508	84 791
dont actifs monétaires	72 215		72 215	347	72 564	2
Actifs de la CRPS	780 496	14 780	765 717	5 702	875 224	89 026
dont immo. financières (1)	660 815	14 780	646 035	4 327	754 162	89 020
dont actifs monétaires	119 682		119 682	1 375	121 063	6
Total	1 409 814	28 624	1 381 190	10 664	1 594 297	173 819

(1) Les prêts aux Sénateurs et au personnel du Sénat ont été inclus dans les actifs venant en couverture des engagements de retraite. Ce retraitement a été effectué à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

À la clôture 2013, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 10 664 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 962 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 5 702 K€.

Au bilan, 1 391 854 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2014 (K€)						
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché	Plus-value latente
Actifs de la CRAS	629 262	13 369	615 893	5 036	752 964	118 667
dont immo. financières (1)	531 770	13 369	518 400	4 279	654 715	118 667
dont actifs monétaires	97 492		97 492	756	98 249	
Actifs de la CRPS	778 820	14 074	764 746	6 181	908 410	123 408
dont immo. Financières (1)	629 717	14 074	615 643	4 105	757 231	123 408
dont actifs monétaires	149 103		149 103	2 076	151 179	
Total	1 408 082	27 443	1 380 639	11 217	1 661 374	242 075

(1) Les prêts aux Sénateurs et au personnel du Sénat ont été inclus dans les actifs venant en couverture des engagements de retraite. Ce retraitement a été effectué à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

À la clôture 2014, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 11 217 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 5 036 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 6 181 K€.

Au bilan, 1 391 856 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

6 Notes relatives au compte de résultat agrégé

6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2014 contributif par entité

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2014									
(K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Sénat au 31/12/14 (avant éliminations)	Elimination	Sénat au 31/12/14	Sénat au 31/12/13
Produits d'exploitation									
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	342 154					342 154		342 154	341 442
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale		11 180	17 989	4 196	5 650	39 015	- 28 699	10 316	10 912
Autres produits d'exploitation	6 980	2 089	3 542	5 030	8 703	26 343	- 9 565	16 778	19 284
Total produits d'exploitation	349 133	13 269	21 531	9 226	14 353	407 512	- 38 264	369 248	371 638
Charges d'exploitation									
Achats et autres charges externes	34 671					34 671		34 671	36 334
Impôts, taxes et versements assimilés	1 405					1 405		1 405	1 571
Indemnité parlementaire et traitements	141 177					141 177	- 13	141 164	143 183
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	105 334					105 334		105 334	102 415
Subvention destinée à Public Sénat	18 569					18 569		18 569	17 857
Prestations de retraite et de sécurité sociale	31 028	30 132	42 109	6 258	11 356	120 883	- 28 699	92 185	89 524
Autres charges d'exploitation	9 316	2 468	4 018	2 205	1 777	19 784	- 9 553	10 231	10 641
Dotations aux amortissements et provisions	5 959			796	1 239	7 994		7 994	6 964
Total charges d'exploitation	347 459	32 600	46 127	9 259	14 372	449 817	- 38 264	411 553	408 488
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 674	- 19 331	- 24 596	- 32	- 19	- 42 305		- 42 305	- 36 850
Produits financiers									
Produits des actifs immobilisés	2 051	11 602	13 065			26 718		26 718	26 142
Revenus des valeurs mobilières de placement		3				3		3	3
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	98	22	36	1	1	160		160	269
Revenus des autres produits financiers	2 457	826	1 653	31	17	4 985		4 985	4 585
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	143 290	73 434	78 730			295 454		295 454	334 798
Reprises sur amortissements et provisions		4 590	4 920			9 510		9 510	36 262
Total produits financiers	147 897	90 477	98 404	32	18	336 829		336 829	402 059
Charges financières									
Charges d'intérêts	34					34		34	46
Autres charges financières									
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	143 275	66 918	71 240			281 433		281 433	312 169
Dotations aux provisions - charges financières	51	4 115	4 214			8 381		8 381	5 483
Total charges financières	143 360	71 034	75 454			289 848		289 848	317 699
RÉSULTAT FINANCIER	4 537	19 444	22 950	32	18	46 981		46 981	84 360
RÉSULTAT COURANT	6 211	112	- 1 646		- 1	4 676		4 676	47 511
Produits exceptionnels									
Produits sur opérations de gestion	26					26		26	57
Autres produits exceptionnels	445				1	446		446	575
Reprises sur amortissements et provisions									
Total produits exceptionnels	470				1	471		471	632
Charges exceptionnelles									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 175					- 175		- 175	- 43
Autres charges exceptionnelles	31					31		31	115
Dotations aux provisions - charges financières									
Total charges exceptionnelles	- 144					- 144		- 144	72
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	614				1	615		615	559
TOTAL PRODUITS	497 501	103 746	119 935	9 259	14 372	744 813	- 38 264	706 549	774 328
TOTAL CHARGES	490 676	103 634	121 582	9 259	14 372	739 522	- 38 264	701 258	726 259
RÉSULTAT GÉNÉRAL	6 825	112	- 1 646	-	-	5 291	-	5 291	48 070

(1) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et des Caisses de Sécurité Sociale, qui sont éliminés dans leur colonne respective.

6.2 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2014 (K€)	Sénat au 31/12/2013 (K€)
Produits d'exploitation	369 248	371 638
Subventions d'exploitation	342 154	341 442
<i>dotation du Sénat</i>	311 628	311 578
<i>dotation du Jardin</i>	11 957	12 007
<i>dotation du Musée</i>		
<i>dotation Public Sénat</i>	18 569	17 857
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	10 316	10 912
Autres produits d'exploitation	16 778	19 284

6.3 Charges d'exploitation

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2014 (K€)	Sénat au 31/12/2013 (K€)
Achats et autres charges externes	34 671	36 334
Achats	6 398	6 721
<i>fournitures</i>	1 899	2 141
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 382	2 708
<i>travaux d'impression</i>	451	682
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	930	458
<i>achats de matériel divers</i>	425	451
<i>matériel NTIC</i>	209	193
<i>autres achats</i>	101	88
Services extérieurs	13 787	14 765
<i>maintenance</i>	5 986	6 241
<i>sous-traitance générale</i>	2 591	2 722
<i>entretiens biens immobiliers</i>	1 195	1 470
<i>locations immobilières</i>	1 544	1 567
<i>documentation</i>	239	738
<i>entretiens biens mobiliers</i>	742	544
<i>locations mobilières</i>	447	586
<i>organisation de formations</i>	501	407
<i>assurances</i>	269	220
<i>divers</i>	272	270
Autres services extérieurs	14 486	14 847
<i>frais hors missions</i>	5 680	5 662
<i>postes et télécoms</i>	3 696	3 942
<i>communication</i>	740	753
<i>frais missions</i>	1 549	1 612
<i>honoraires</i>	1 828	1 864
<i>réceptions</i>	925	980
<i>divers</i>	68	34

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2014 (K€)	Sénat au 31/12/2013 (K€)
Indemnité parlementaire et traitements	141 164	143 183
Indemnités des Sénateurs	30 813	30 961
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	104 267	106 353
Rémunération du personnel contractuel	6 084	5 869

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2014 en K€	Sénat au 31/12/2013 en K€
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	105 334	102 415
Subvention versée à l'AGAS	65 865	62 558
Indemnité représentative de frais de mandat	27 010	27 404
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	10 573	10 604
Autres frais	1 886	1 849

6.4 Produits financiers et charges financières

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2014 (K€)	Sénat au 31/12/2013 (K€)
Produits financiers	336 829	402 059
Produits des actifs immobilisés	26 718	26 142
<i>revenus des fonds investis</i>	24 525	23 777
<i>revenus des fonds prêtés</i>	2 194	2 365
Revenus des valeurs mobilières de placement	3	3
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	160	269
Revenus des autres produits financiers	4 985	4 585
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	295 454	334 798
Reprises sur amortissements et provisions	9 510	36 262

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2014 (K€)	Sénat au 31/12/2013 (K€)
Charges financières	289 848	317 699
Charges d'intérêts	34	46
Autres charges financières		
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	281 433	312 169
Dotations aux provisions - charges financières	8 381	5 483

6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2014 (K€)	Sénat au 31/12/2013 (K€)
Produits exceptionnels	471	632
Produits sur opérations de gestion	26	57
Autres produits exceptionnels	446	575
Reprises sur amortissements et provisions		

Il est enregistré un produit exceptionnel (418 K€) au titre de l'exercice 2014 résultant du reversement au budget du Sénat des disponibilités détenues au 31 décembre 2013 par les groupes interparlementaires d'amitiés.

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2014 (K€)	Sénat au 31/12/2013 (K€)
Charges exceptionnelles	-144	72
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-175	-43
Autres charges exceptionnelles	31	115
Dotations aux provisions - charges financières		

Le montant négatif de 175 K€ résulte du reclassement de charges à payer extournées au 1^{er} janvier 2014 en provisions pour risques à la clôture de l'exercice (cf. 5.8)

7 Informations complémentaires

7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des Retraites et les Caisses de Sécurité Sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.
- Personnel du Sénat :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;
 - régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
 - régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus ont été évalués par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation :		
- des régimes de retraite et d'assurance maladie-maternité-décès des retraités	2,00%	3,45%
- de l'indemnité de départ en retraite	1,75%	3,20%
- du congé spécial	1,00%	2,50%
Table	tables INSEE 2007-2009 TPGHF 05	tables INSEE 2007-2009 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0%	0%
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	3%	entre 6% et 7,8%
Taux d'augmentation des salaires	Variable selon l'ancienneté	entre 1,8% et 3,3%
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100% et 85% avant 55 ans ; entre 83% et 55% de 55 à 65 ans ; entre 52% et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100% et 85% avant 55 ans ; entre 83% et 55% de 55 à 65 ans ; entre 52% et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie selon la durée des engagements évalués, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 3 286 922 K€ d'euros, contre 2 556 455 K€ d'euros au 31 décembre 2013. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après.

K€	31/12/2014	31/12/2013
Sénateurs		
Retraite	834 288	695 429
Assurance « maladie-maternité-décès »	123 528	99 613
<i>Total</i>	<i>957 816</i>	<i>795 042</i>
Personnel du Sénat		
Retraite	1 937 330	1 484 535
Congé spécial	23 300	20 968
Indemnité de départ en retraite	12 958	11 749
Assurance « maladie-maternité-décès »	355 518	244 161
<i>Total</i>	<i>2 329 106</i>	<i>1 761 413</i>
Total engagements de retraite et avantages similaires	3 286 922	2 556 455

Les variations des engagements s'expliquent de la façon suivante :

K€	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	IDR	Congé spécial	Total
Valeur totale des engagements au 1er janvier 2014	695 429	1 484 535	99 613	244 161	11 749	20 968	2 556 455
Coût des services rendus	22 044	23 496	3 984	6 826	580	771	57 701
Coût financier	23 444	50 460	3 369	8 312	351	480	86 416
(Gain)/Perte actuarielle	121 794	419 663	18 998	100 347	936	4 813	666 551
Cotisations versées par les Sénateurs et le personnel	4 017	4 722	1 502	2 329	0	0	12 570
Modifications de plan	-318	0	0	0	0	0	-318
Prestations versées	-32 122	-45 546	-3 938	-6 458	-658	-3 732	-92 454
Valeur totale de l'engagement au 31 décembre 2014	834 288	1 937 330	123 528	355 518	12 958	23 300	3 286 922

Les pertes actuarielles, d'un montant de 667 millions d'euros, s'expliquent principalement par la baisse du taux d'actualisation des engagements applicables aux prestations de retraites, qui sont passés de 3,45 % à 2,00 %.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 10 points de base (0,10 %), à 41 millions d'euros et, pour une diminution de 10 points de base (0,10 %), à 66 millions d'euros.

7.2 Effectifs

	Effectifs au 31/12/2014	Effectifs au 31/12/2013
Sénateurs (1)	347	348
Total	348	348

(1) Effectif total théorique de 348 sièges dont un vacant au 31 décembre 2014 (Haute-Loire).

	Effectifs au 31/12/2014	Effectifs au 31/12/2013
Personnels du Sénat	1 178	1 200
Contractuels	79	78
Total	1 257	1 278

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat s'élève à 5. En sus les personnels en détachement s'élèvent à 17.

	Effectifs au 31/12/2014	Effectifs au 31/12/2013
Sénateurs pensionnés (stricto sensu)	683	621
Personnels retraités (stricto sensu)	935	899
Total	1 618	1 520

	Effectifs au 31/12/2014	Effectifs au 31/12/2013
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)	1 058	948
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)	3 366	3 280
Total	4 424	4 228

7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 8 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS), ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 120 K€.

7.4 Autres informations

Au 31 décembre 2014, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs et de la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat envers des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) et Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) s'élève à 41 529 K€.

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 2 516 K€ à la clôture de l'exercice.

Les droits à la formation accumulés par le personnel du Sénat s'élèvent au 31 décembre 2014 à 82.067 heures contre 62.917 heures au 31 décembre 2013.